

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 18 h en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE,
M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de PARIS :

Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI,
M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI,
M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN,
M. Guillaume POTTOUX

Pouvoirs

Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN,
Mme Lucie SOLEM à Mme Joséphine LANFRANCHI,
Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI,
M. Christophe HARNOIS à M. Jean-Pierre CORSIA,
M. David BELLARD à Mme Joëlle MOREL

Excusé

M. Jean-François MARTINS

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Bonsoir chers collègues, je vous propose de commencer cette séance. Merci pour votre présence ce soir, c'est un plaisir de vous retrouver physiquement plutôt que derrière un petit écran. Le public n'a pas encore repris le chemin de la mairie pour notre réunion, mais il ne manquera pas de nous rejoindre, je l'espère en tout cas, dans les prochaines séances.

Nous avons reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Anne HIDALGO m'a donné son pouvoir,
- Lucie SOLEM a donné pouvoir à Joséphine LANFRANCHI,
- Hélène BIDARD a donné pouvoir à Adrien TIBERTI,
- Christophe HARNNOIS a donné pouvoir à Jean-Pierre CORSIA.

Si d'autres pouvoirs nous sont transmis, nous en tiendrons compte. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

11202209 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Florence MARSCHAL. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

11202210 – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022

M. le Maire : « Le procès-verbal de la séance du 25 janvier dernier a été diffusé selon les voies habituelles. Je n'ai pas eu d'observations, certains souhaiteraient-ils le faire ce soir ? Non, donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des oppositions ou abstentions ? Non, il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

COMMUNICATION RELATIVE À LA SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

M. le Maire : « Je vous propose de commencer ce Conseil par une communication, suivie d'un débat, sur la situation en Ukraine.

Une guerre a été déclenchée le 24 février dernier par la Russie, une guerre que rien ne saurait justifier, la politique de la force ouvertement pratiquée par ce gouvernement russe à l'encontre de l'Ukraine est impardonnable. Elle entraîne l'ensemble de notre continent et peut-être le monde entier – conséquence probablement d'un échec de la diplomatie – sur une pente glissante et dangereuse. On le voit par les cibles qui ont été délibérément retenues, je pense notamment aux sites nucléaires en Ukraine, aux infrastructures stratégiques d'énergies, le transport et maintenant les villes qui sont encerclées avec une stratégie d'affamement des populations qui va engendrer des souffrances terribles pour le peuple ukrainien.

Nous, la Ville de Paris et le 11^e arrondissement, avons souhaité marquer de la manière la plus claire notre solidarité avec le peuple ukrainien qui a démocratiquement élu ses dirigeants. Cette solidarité s'est exprimée de manière symbolique, en mettant le drapeau ukrainien au fronton de notre Mairie, et même la nuit puisque les couleurs bleu et jaune du drapeau sont projetées sur la façade de la Mairie. Ce soir, le drapeau ukrainien est également symboliquement aux côtés des drapeaux français et européens dans cette salle.

Je vais revenir sur toutes les actions mises en place, mais devant l'océan de souffrances que le peuple ukrainien a déjà commencé à vivre et qu'il va inévitablement continuer à ressentir jusque dans sa chair dans les jours et les semaines à venir, je vous propose, pour marquer notre solidarité la plus totale, d'observer une minute de silence en hommage aux premières victimes de ce conflit et malheureusement, en solidarité avec toutes celles et tous ceux qui sont sur la liste à venir.

Je vous remercie.

Paris a réaffirmé son attachement à la paix, son soutien et sa solidarité avec l'Ukraine et les Ukrainiens. Il me semblait important de commencer ce Conseil en vous informant de l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place, que ce soit à Paris ou dans notre arrondissement, avant d'avoir un débat qui, je l'espère, sera l'occasion de marquer notre solidarité avec le peuple ukrainien, et au-delà de cela, peut-être faire des propositions qui permettront d'enrichir cette réponse.

Déclenchée le 24 février dernier, c'est une guerre qui a surpris beaucoup de monde, mais elle a néanmoins conduit tout de suite l'ensemble des pouvoirs publics – au-delà de la Ville, la Région et l'État se sont également pleinement mobilisés – pour assurer un accueil le plus adapté possible des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui doivent malheureusement fuir leur pays.

La première étape est l'accueil organisé dans les gares. À Paris, des points d'accueil ont été mis en place avec la Croix-Rouge dans la Gare de l'Est, la Gare du Nord et la Gare de Lyon. Une cellule de crise a été déclenchée et elle est coprésidée par la Préfecture de Région, le Préfet de police de Paris et la Maire de Paris. Ce travail est fait en collaboration avec l'ambassade d'Ukraine pour comprendre les besoins et y répondre le plus rapidement possible, et aussi avec l'ensemble des associations car nous avons un tissu associatif extraordinaire qui s'est mobilisé en quelques jours pour se mettre en ordre de bataille et accueillir les personnes.

Dès l'arrivée des personnes en gare, une prise en charge est organisée : des navettes les conduisent sur un lieu d'accueil unique appelé « Urgence Ukraine », qui se trouve dans le 18^e arrondissement au 39 rue des Cheminots, ouvert tous les jours et est géré par France Terre d'Asile. Il permet d'évaluer les besoins, d'orienter les personnes vers des solutions qui sont adaptées et de prendre le relais. Les équipes de la Ville sont mobilisées sur place pour accompagner les familles, notamment la Protection Maternelle et Infantile et l'aide sociale à l'enfance, pour tous les mineurs qui arriveraient.

Des places d'hébergement d'urgence sont actuellement mobilisées pour pouvoir mettre les personnes à l'abri. Dès le début, nous avons voulu éviter le plus possible de recourir à la solution la plus simple que sont les gymnases. C'est la solution la plus simple et la plus rapide mais, on le sait tous, ils ne permettent pas les meilleures conditions d'accueil. C'est pourquoi un certain nombre de places d'hébergements a été mobilisé : 1 500 places seront disponibles dès la nuit prochaine ; hier soir, 700 hébergements l'étaient. Il s'agit donc d'une montée en puissance très importante pour permettre d'accueillir les personnes qui rejoignent notre pays.

Côté Ville de Paris, la Fabrique de la Solidarité est pleinement mobilisée. Une brochure d'orientation a été d'ores et déjà faite. Elle a été rédigée en ukrainien, ce qui permet d'avoir un accueil dans la langue maternelle des personnes qui viennent.

Un appel à bénévolat a été lancé, notamment pour des interprètes pour la Croix Rouge dans les gares, ainsi que pour des besoins spécifiques que les mairies d'arrondissement font remonter. J'ai moi-même demandé de l'aide pour que nous puissions avoir des interprètes au moins sur quelques créneaux horaires en mairie, pour permettre aux personnes qui ne parlent ni français ni anglais et qui ne peuvent échanger avec les agents présents à l'accueil, d'être accueillies dans de bonnes conditions.

Au-delà de ce dispositif de premier rang, plusieurs accueils de jour sont mis en place :

- la Halte humanitaire est ouverte 7j/7 dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement, pour accueillir et informer les personnes, gérer un espace hygiène, coordonner les interventions de nombreux acteurs, et aussi organiser des cours de français ;
- rue d'Aboukir (Paris Centre), un autre accueil de jour est mis en place avec un espace hygiènes et bien-être, une salle de repos et une plateforme d'évaluation ;
- la Maison des réfugiés, située boulevard Jourdan dans le 14^e arrondissement, est aussi mobilisée.

Nous sommes d'ores et déjà témoins d'un certain nombre de gestes de générosité, venant notamment de personnes qui souhaitent accueillir et héberger les personnes qui fuient l'Ukraine. Je voudrais tout d'abord remercier les personnes qui se proposent dans ce contexte-là, et dire aussi qu'il est nécessaire d'avoir une médiation pour faire cet accueil qui se doit d'être organisé afin que personne ne s'épuise dans ce dispositif. Ce premier élan de générosité serait entaché irrémédiablement si nous n'organisons pas la suite des étapes dès qu'une personne est hébergée bénévolement. Ce dispositif se met donc en place et le ministère a notamment mis en place un site spécifique pour mettre en relation les réfugiés et les habitants. Dans notre arrondissement, l'association Quatorze + IMBY travaille pour cette mise en contact et Lucie SOLEM est justement en contact avec cette association pour orienter nos concitoyens qui seraient prêts à héberger des personnes qui fuient leur pays.

Au-delà de cela, un soutien psychologique est déployé. Les personnes qui laissent tout derrière elles, leur pays, leur famille, leur maison, leurs biens, leurs amis, leur travail, sont évidemment traumatisées. Différents dispositifs de soutien psychologique spécialisés dans ce genre de situation sont ainsi mobilisés, notamment :

- Traces Réseau Clinique International, qui est spécialisé dans l'activité psychothérapeutique auprès des réfugiés
- Le Chêne et l'Hibiscus, qui assure un certain nombre de permanences et d'écoutes au sein de la Halte humanitaire
- Dans notre arrondissement, nous avons cette magnifique association, le Centre Primo Levi, qui accueille des victimes de graves traumatismes liés à l'exil, avec une prise en charge psychologique et médicale ainsi que paramédicale, et des suivi des personnes victimes de violences, de tortures et d'autres traumatismes liés à la guerre.

Pour les jeunes et les étudiants ukrainiens, un travail a été fait avec Marie-Christine LEMARDELEY au niveau parisien, qu'on prolonge dans notre arrondissement : Quartiers Jeunes, qui est ouvert 6 jours/7 dans l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement, est mobilisé pour accueillir et orienter les jeunes et les étudiants ukrainiens. Un dispositif est également déployé dans les différentes universités.

Pour ce qui concerne plus directement la Ville de Paris, Patrick BLOCHE est en première ligne pour l'accueil en crèches et dans les écoles. Je tiens à saluer Loïc BAÏETTO, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e et, à travers lui, l'ensemble des services de la Mairie qui accueillent et inscrivent en crèches et dans les écoles les jeunes qui arrivent ici, pour qu'il n'y ait pas de rupture dans leur scolarité et pour qu'ils aient une prise en charge la plus rapide possible.

Dans notre arrondissement, nous avons la chance d'avoir 3 UPE2A qui sont directement mobilisées. Les UPE2A sont des classes pour les enfants qui ne parlent pas français et se trouvent dans les écoles Voltaire, Trois Bornes et République. Nous avons eu un échange avec ces écoles qui nous ont confirmé qu'elles ont des places qu'elles peuvent mobiliser pour accueillir des petits Ukrainiens. Comme je l'indiquais, nous sommes en ordre de bataille, avec les services, pour accueillir les parents qui voudraient inscrire leurs enfants en crèche et en école.

Au niveau parisien, c'est une école vacante de la rue de Verneuil (7^e arrondissement) qui a pu être mobilisée et dont l'avantage supplémentaire est d'être à proximité de l'Ambassade d'Ukraine. Cette école permet un premier accueil des enfants avant leur intégration dans les écoles parisiennes.

Concernant l'intégration socioprofessionnelle, un certain nombre de structures sont en train d'être mobilisées, telles que l'Atelier des Artistes en Exil et La Fabrique Nomade et, le réseau EIF-FEL qui est en train de s'installer dans notre arrondissement, et cela tombe bien si je puis m'exprimer ainsi.

Le Service Égalité Intégration Inclusion (SEII) de la Ville de Paris est également mobilisé. À ce stade, nous restons disponibles pour les personnes qui se présenteraient. La situation ne s'est pas encore présentée à l'accueil de la Mairie, mais le réseau est activé le cas échéant.

Enfin, nous avons organisé une collecte de dons, coordonnée par la Fabrique de la Solidarité, et je tiens à remercier vraiment du fond du cœur l'ensemble des habitantes et des habitants de notre arrondissement qui ont fait des dons ces derniers jours. La Mairie est restée ouverte le weekend dernier, et à l'issue de cette première vague de collectes, nous avons pu rassembler 40 m³ de dons à ce jour, que ce soit des vêtements, des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène. À ce stade, c'est la Fabrique de la Solidarité qui coordonne cette collecte et la Protection Civile de Paris travaille sur les chaînes logistiques, notamment l'acheminement. Aujourd'hui, ils nous ont signalé que les dons indifférenciés étaient moins nécessaires grâce à cette première vague très importante. Par contre, il y a des besoins plus spécifiques sur lesquels nous avons vraiment besoin de votre générosité. Comme vous le savez, cette guerre coupe les sources d'énergie, l'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité, et quand il n'y a plus de chauffage, il est nécessaire d'avoir des duvets qui résistent au froid, des vêtements très chauds ou des grosses chaussures. Tout ce qui permet de se protéger du froid sera bienvenu. Il y a également des besoins qui sont encore plus spécifiques mais qui sont encore plus urgents pour la population locale, comme des groupes électrogènes. Donc si vous, ou vos entreprises, avez des dispositifs de cette nature qui peuvent être mobilisés, amenez-les s'il vous plaît, ils seront particulièrement utiles.

D'autres aides sont mobilisées. La Maire de Paris a annoncé :

- l'ouverture d'une aide d'urgence exceptionnelle d'un million d'euros pour les associations et pour tous les acteurs de terrain,
- de nombreux locaux de la Ville sont mis à disposition pour les dons,
- l'inscription à la cantine est gratuite pour les enfants ukrainiens,
- la citoyenneté d'honneur va être proposée pour la ville de Kyiv.

La culture reste une spécificité de l'être humain. Même en situation de guerre, la culture est d'une importance essentielle. C'est justement ce fil qui nous rattache à la vie. La présence à Paris du City Ballet de Kiev a conduit la Maire à proposer l'idée que le Théâtre du Châtelet devienne sa résidence pendant tout le temps qu'il faudra, pour marquer cette solidarité de notre Ville avec les artistes ukrainiens et ce lien symbolique avec la vie.

Voilà les éléments, chers collègues, certes sous la forme d'un catalogue, mais qui montrent qu'en quelques jours nous avons essayé de faire face. Je l'ai évoqué tout à l'heure, la guerre a été déclenchée le 24 février et dès le 1^{er} mars, les grandes lignes de ce plan étaient arrêtées. Dès le 3 mars, le site du 18^e arrondissement qui permet cet accueil était ouvert. Ce travail qui se fait en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs publics est évidemment nécessaire.

J'espère que cela permettra à chacun de réaliser que la France est une terre d'asile et un pays solidaire. C'est un slogan qu'on emploie souvent, mais c'est l'occasion aujourd'hui de le démontrer. La France et l'Europe arrivent à être unies et rassemblées pour faire face à cette agression militaire dramatique qui se produit sur notre continent et dont on sait aujourd'hui qu'elle est de nature à semer les graines d'un conflit qui pourrait dégénérer. J'espère que, plus que jamais, la diplomatie, le dialogue et la paix pourront retrouver toute leur place.

Je vous remercie. Je vous propose que chaque groupe puisse s'exprimer. Je vais commencer par Bénédicte DAGEVILLE puis Aurore MOUYSSET. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Communiste et Citoyen, je veux à mon tour exprimer notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien, un peuple qui est plongé dans une souffrance indicible depuis 13 jours, un peuple que Vladimir POUTINE a précipité dans la guerre.

Je veux redire notre condamnation la plus ferme de cette guerre aussi illégitime qu'inhumaine. Le choix des armes par le président russe est irresponsable, insupportable et injustifiable. Vladimir POUTINE, l'autoritaire, le va-t-en-guerre, l'impérialiste, celui qui distille le poison du nationalisme depuis des années, celui qui s'appuie sur des amis d'extrême-droite partout en Europe, est responsable de cette guerre. Cette guerre est un crime contre la souveraineté d'un État, un crime contre la paix, un crime contre les peuples.

Le peuple ukrainien se retrouve donc aujourd'hui sous le feu de l'armée de Vladimir POUTINE. Le peuple russe, qui subissait déjà la pauvreté, les inégalités, l'autoritarisme, la violence du régime de Vladimir POUTINE, souffrira lui aussi durement des conséquences de ce conflit. Je veux saluer aujourd'hui le courage de ces peuples qui se dressent contre la guerre, le courage de ce peuple ukrainien entraîné dans cette sale guerre, le courage des manifestants et des manifestantes russes qui réclament la paix. À Paris, nous voyons aussi d'importantes manifestations populaires de solidarité avec les peuples victimes de la guerre, des manifestations pour la paix.

La première des exigences aujourd'hui est bien sûr celle d'un cessez-le-feu immédiat. Tout faire pour que se taisent les armes, tout faire pour permettre des discussions de paix, tout faire pour éviter les surenchères verbales, militaires qui poussent les décideurs au pire, toujours au détriment des peuples.

Notre devoir aujourd'hui, comme à chaque fois que des vies humaines sont menacées, comme à chaque fois que des conflits poussent les peuples à l'exil, est d'apporter notre soutien à ces peuples. Notre devoir est d'accueillir celles et ceux qui viennent chercher protection en France, à Paris, ville refuge, ou dans notre arrondissement. Notre devoir est de mener des actions de

solidarité à l'endroit de toutes ces populations qui sont plongées dans la souffrance et le désarroi, accueillir massivement, accueillir dignement en France, dans notre ville, des populations fuyant la guerre. Notre Ville le fait déjà, vous avez détaillé son action, M. le Maire, aussi, je n'y reviens pas.

De fait, ce conflit vient nous rappeler à ce devoir d'accueil inconditionnel. Accueillir celles et ceux qui sont contraints à l'exil, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur pays d'origine. Les débats nauséabonds de ces dernières années sur l'immigration, la place de l'étranger dans notre pays, dans notre société, voudraient nous détourner de cette exigence de fraternité. La guerre en Europe aujourd'hui nous montre, s'il en était besoin, l'importance du droit d'asile, l'importance des politiques d'accueil pourtant malmenées depuis plusieurs années par les gouvernements de Droite. C'est aujourd'hui une exigence de dignité.

Aujourd'hui, nous ne savons pas quelle sera l'issue de ce conflit, vous l'avez dit. Nous ne savons pas ce qui sera retenu dans les livres d'Histoire. Cependant, nous connaissons déjà les perdants de cette guerre. Les perdants, ce sont les peuples qui la subissent. Je voudrais donc renouveler notre soutien et notre solidarité à ces peuples et pour cela, si vous me le permettez, je vais emprunter quelques mots à Boris VIAN :

*À tous les enfants qui sont partis le sac au dos
Par un brumeux matin d'avril
Je voudrais faire un monument
À tous les enfants qui ont pleuré le sac au dos
Les yeux baissés sur leurs chagrins
Je voudrais faire un monument
Pas de pierre, pas de béton,
Ni de bronze qui devient vert sous la morsure aigüe du temps
Un monument de leur souffrance
Un monument de leur terreur
Aussi de leur étonnement
Voilà le monde parfumé, plein de rires, plein d'oiseaux bleus, soudain griffé d'un coup de feu
Un monde neuf où sur un corps qui va tomber grandit une tache de sang.*

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'en profite pour évoquer le fait que deux vœux avaient été déposés. Je suggère que le débat que nous avons maintenant permette à chacun une expression totale et j'espère unanime. Je vois que les représentants des groupes qui avaient déposé un vœu approuvent, merci à vous. Je vais passer la parole à Aurore MOUYSSET. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « M. le Maire, mes chers collègues, depuis douze jours, la guerre qu'on croyait bannie de notre continent, avec ses victimes civiles et militaires, ses destructions de villes, ses espoirs et ses rêves brisés, mais aussi ses réfugiés, est venue rompre notre quotidien pacifié. Depuis douze jours, les forces russes progressent sur tous les fronts en direction de Kiev. Depuis douze jours aussi, la résistance vaillante du peuple ukrainien impressionne le monde entier. Le Maire de Kiev a dit lui-même qu'il se battrait jusqu'au bout pour défendre sa ville et son pays.

L'Union Européenne a su être au rendez-vous de ses responsabilités, en s'affirmant avec force et unité. Sa réponse a été impressionnante par son ampleur :

- 500 millions d'euros débloqués pour venir en aide aux Ukrainiens
- gel des avoirs russes

- saisie des biens des oligarques
- envoi d'armes
- exclusion du système financier Swift des banques russes
- fermeture de l'espace aérien européen à la Russie
- activation de la directive de 2001 sur le régime de la protection temporaire.

Si l'Europe condamne unanimement cette violence grave du droit international, elle souligne la nécessité de poursuivre les efforts diplomatiques. Notre priorité collective doit être de mettre un terme au plus vite à ce conflit. Nous devons éviter toute contagion et surtout stopper la catastrophe humanitaire qui se profile. Aujourd'hui, ce sont près de 2 millions de personnes réfugiées et une estimation par le Ministère des Affaires étrangères de 4 à 5 millions dans les prochains jours et prochaines semaines.

À Paris notamment, il est de notre devoir d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, aux femmes et aux enfants. Nous devons assurer aux populations déplacées ukrainiennes un accueil digne. Dans les mairies, les dynamiques de solidarité en faveur des civils ukrainiens se sont très rapidement mises en place, souvent en lien avec la Protection Civile, la Croix-Rouge. Les habitants du 11^e arrondissement ont répondu présents. À Paris, il faudra que les populations déplacées ukrainiennes soient accueillies en coordination avec l'État qui, je rappelle, en exerce la totale responsabilité. Nous devons nous y préparer au mieux, d'autant qu'il existe un risque fort d'engorgement et de saturation des capacités d'accueil, compte tenu de l'attractivité que représente Paris aux yeux des réfugiés.

Bien conscients que les choses se mettent en place au fur et à mesure, mais préoccupés par cette situation, nous comptons sur vous, M. le Maire, pour nous transmettre des précisions sur les actions de la Ville le plus régulièrement possible.

Enfin, nous répondrons favorablement aux vœux qui seront présentés en fin de Conseil, afin de rappeler une nouvelle fois notre solidarité totale envers le peuple ukrainien. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, le 24 février 2022, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine, entraînant sur les chemins de l'exil plusieurs millions de personnes, de nombreuses familles qui ont tout laissé derrière elles, majoritairement des femmes et des enfants.

La guerre est donc revenue en Europe et avec elle, son cortège de morts, de désolations, de destructions et de souffrances de personnes déracinées, déplacées et réfugiées. En déclarant la guerre à l'Ukraine, Vladimir POUTINE a foulé au pied toutes les règles de droit international et communautaire, en commençant par la Charte des Nations Unies. Il bafoue le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il refuse à l'Ukraine la reconnaissance de sa souveraineté, il nie la légitimité même du système démocratique ukrainien qui a conduit à l'élection incontestable et incontestée de Volodymyr ZELENSKY.

Je tiens à saluer ici l'action du Président de la République dans cette crise diplomatique et militaire sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il l'a par ailleurs rappelé d'emblée, la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens. Dans un courrier qui a été envoyé à tous les maires, et donc à la Maire de Paris, les ministres Gérald DARMANIN, Marlène SCHIAPPA, Emmanuelle WARGON et Joël GIRAUD, sur demande du Premier Ministre et du Président de la République, rappellent qu'à l'initiative de la France, le mécanisme de protection temporaire de l'Union Européenne a été demandé et adopté jeudi dernier par les

27 Ministres de l'Intérieur réunis à Bruxelles ; celui-ci offre aux personnes déplacées un statut d'accueil adapté pour les ressortissants ukrainiens trouvant refuge sur le sol européen.

La France, à travers les ministères concernés, est pleinement mobilisée pour préparer cette arrivée de ressortissants ukrainiens face à leurs besoins d'hébergement, de logement et d'accompagnement. La France, à travers les préfetures, est pleinement mobilisée aux côtés des collectivités territoriales pour faire vivre cet effort de solidarité qui a d'ores et déjà pris effet dans tant de territoires de France et Paris n'y fait pas exception.

Je tiens d'ailleurs à saluer ici les Parisiennes et les Parisiens mobilisés par milliers, de leur propre chef ou dans le cadre associatif, qui ont d'ores et déjà montré l'étendue de leur générosité et leur capacité à réagir immédiatement, avec tant d'humanité, face à l'horreur. Ils font honneur à Paris, ils font honneur à la France. Paris – je le sais et nous le savons tous ici mes chers collègues – a toujours été et sera toujours une terre de refuge pour celles et ceux qui souffrent dans le monde.

M. le Maire du 11^e arrondissement, Mme la Maire de Paris, je le sais car vous nous l'avez montré à travers toutes les actions que vous avez d'ores et déjà mises en place, vous saurez apporter la réponse la plus importante possible au devoir d'accueil dont vous êtes dépositaires en tant qu'élus de la capitale en charge de la France. Dans cette période compliquée où le vacarme de l'Histoire tragique vient percuter ce moment de débat démocratique lié à l'élection présidentielle, vous pourrez, M. le Maire du 11^e arrondissement et Mme la Maire de Paris, compter sur mon soutien et sur le soutien des élus du groupe Indépendants et Progressistes pour répondre à cette impérieuse nécessité de solidarité dans l'urgence de la catastrophe humanitaire en cours.

À l'heure où mes pensées, et les vôtres mesdames et messieurs et mes chers collègues, vont au peuple ukrainien, nous devons montrer notre solidarité totale à ce peuple européen et nous devons le faire dans l'unité la plus totale, celle qu'exige la gravité du moment. Unité autour du Président de la République dans son action résolue, au nom de la France, pour arrêter cette guerre et en apaiser les douleurs. Unité des élus parisiens autour de vous, M. le Maire du 11^e arrondissement, et autour de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, dans l'action de solidarité menée par la Ville.

Le courage des Ukrainiennes et des Ukrainiens, leur détermination et leur force d'abnégation forcent notre respect et nous obligent. Nous ne pouvons que nous incliner devant cette volonté farouche avec laquelle ils défendent leur patrie face à l'oppression, et nous unir tous, au-delà des réflexes partisans, au-delà de la campagne présidentielle qui a et doit avoir lieu malgré tout, pour y apporter la seule réponse possible, celle de la solidarité à la hauteur de l'histoire de cette grande ville de Paris, à la hauteur de la France, car comme l'a rappelé le Président de la République Emmanuel MACRON lors de son allocution le 24 février, leur liberté, c'est la nôtre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Guillaume POITOUX. Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. De Paris à Berlin à New York à Tokyo et jusqu'en Russie, des voix s'élèvent un peu partout sur les places d'Europe et du monde entier pour défendre un pays, un peuple qu'un dictateur veut réduire au silence. Ce pour quel crime ? Aucun, si ce n'est celui de se battre pour sa liberté. Pouvait-on imaginer, mes chers collègues, qu'un jour, la guerre reviendrait en Europe ? En prenant la décision d'attaquer de manière totalement unilatérale le territoire européen et d'envahir l'Ukraine, Vladimir POUTINE a non seulement violé le droit international, mais mis en danger l'intégrité et la démocratie de ce pays et la paix en Europe.

Nous, Écologistes, sommes profondément pacifistes, mais nous ne voulons pas abdiquer face à l'envahisseur. L'Europe doit donc en ces heures sombres, plus que jamais, être forte dans cette crise, faire preuve de fermeté et d'unité, soutenir la résistance ukrainienne et utiliser les armes de la démocratie, de la diplomatie, mais aussi de l'économie. Nous devons donc nous tenir aux côtés du peuple ukrainien qui résiste, mais aussi des opposants russes au régime totalitaire de Vladimir POUTINE qui, malgré la répression violente qu'ils subissent, ne se découragent pas pour autant. Il en va en effet de la protection de notre démocratie en Europe et de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'invasion russe de l'Ukraine est non seulement un défi sécuritaire, mais également économique et énergétique. Nous devons trouver en Europe, une alternative aux hydrocarbures, mettre fin à notre dépendance au gaz russe et retrouver notre souveraineté énergétique, grâce à la sobriété et aux renouvelables. C'est à la fois un impératif pour la paix, mais aussi pour le climat. C'est pourquoi nous, Écologistes, appelons à un embargo sur le gaz et le pétrole russes pour attaquer au cœur de la puissance de l'oligarchie russe.

Vous le savez, presque 1,7 million d'Ukrainiennes et Ukrainiens ont déjà fui leur pays, selon les derniers chiffres, et on estime que la barre des 2 millions va bientôt être franchie. Parmi eux, 5 000 sont déjà arrivés en France depuis le début de la guerre. Nous allons donc devoir faire face, mes chers collègues, à la plus grande crise de réfugiés du siècle en Europe. Notre ville a et aura donc un rôle majeur à jouer. Paris, je dois bien le dire, a su réaffirmer une nouvelle fois son rôle de ville refuge, en mettant en place des actions très rapides pour faciliter un accueil digne et inconditionnel des personnes réfugiées, en proposant notamment – comme François VAUGLIN l'a rappelé – un accompagnement social, médical et psychologique essentiel. Nous nous réjouissons d'ailleurs de l'ouverture d'un centre d'accueil pour les réfugiés dans le 18^e arrondissement qui est géré par l'association France Terre d'Asile.

Nous tenons donc à saluer vivement les initiatives qui ont été prises par notre municipalité et la Mairie du 11^e en soutien au peuple ukrainien – que François VAUGLIN a rappelé – et nous remercions l'ensemble des services que nous savons pleinement mobilisés dans la gestion de cette crise. Nous nous réjouissons notamment qu'un accès gratuit dans nos cantines ait été proposé par la Ville aux enfants des familles de réfugiés qui seront installés à Paris. Et dans cette continuité, nous appelons à soutenir la demande auprès d'Île-de-France Mobilités pour un accès gratuit aux titres de transport pour les réfugiés. Nous devons également faciliter dans le 11^e arrondissement l'ensemble des demandes et démarches administratives, notamment pour les titres de séjours des ressortissants ukrainiens.

La façade de notre mairie, comme notre Conseil ce soir, s'est récemment parée des couleurs ukrainiennes pour symboliser notre solidarité et nous en sommes très fiers. Nous appelons à ce que l'ensemble des bâtiments municipaux et des lieux emblématiques de notre arrondissement arborent à leur tour le drapeau ukrainien. Nous devons – ça a été dit – faciliter l'organisation de collecte de produits de première nécessité, soutenir toutes les initiatives de solidarité qui sont prises par les habitantes et habitants de notre arrondissement – dont nous remercions et saluons la générosité, mais aussi celles des associations qu'on sait pleinement mobilisées sur le terrain et sur notre territoire – et recenser toutes ces actions sur le site de notre mairie. Enfin, nous souhaitons que la Mairie du 11^e boycotte tout événement, partenariat ou initiative qui serait organisé par le régime russe, ses représentants officiels ou ses soutiens.

Je voudrais terminer, au nom du groupe Écologiste, par rendre un vibrant hommage aux victimes de cette guerre injustifiable et réaffirmer notre soutien et notre solidarité sans faille et indéfectible au peuple ukrainien. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Chloé. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Les élus du groupe Paris en Commun saluent ce soir l'expression unanime de notre Conseil d'arrondissement, en soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien. Il existe des moments de notre Histoire où nous nous devons collectivement de réagir avec force face à l'horreur et aux autoritarismes. Il en va de notre combat pour la paix, pour l'Europe et pour nos valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité.

La Ville de Paris est aujourd'hui aux côtés du peuple ukrainien et souhaite participer aux efforts internationaux pour aider les Ukrainiennes et les Ukrainiens qui fuient ou qui luttent depuis Kyïv, Kharkiv, Odessa, Lviv ou Marioupol. Paris, grâce aux initiatives de notre Maire Anne HIDALGO, est une nouvelle fois fidèle à son histoire et à ses valeurs. À Paris, nous accueillons les réfugiés ukrainiens dès leur arrivée à Gare de l'Est et nous veillons à leur réserver le meilleur des accueils, y compris dans nos écoles qui se préparent déjà à accueillir des petites Ukrainiennes et petits Ukrainiens. Ils sont aujourd'hui près de 2 millions à avoir dû abandonner en toute hâte leur maison, leur ville, leur pays pour tenter de se mettre à l'abri. Si les pays frontaliers sont en première ligne, c'est toute l'Europe qui sera amenée à accueillir ces réfugiés, et Paris, forte de son histoire de Ville refuge, entend pleinement jouer son rôle.

Dans le 11^e arrondissement, c'est notamment avec Lucie SOLEM et Sofiane KADDOUR-BEY que nous agissons à notre échelle, aux côtés des associations et des habitantes et des habitants du 11^e arrondissement dont la solidarité a une nouvelle fois été, et continue, à être exemplaire. Coordonner les actions de solidarité est aujourd'hui au cœur de notre action, en lien avec les associations, l'État et l'Union Européenne.

Mais le retour de la guerre en Europe nous oblige à réfléchir collectivement à notre vision du monde et à nos combats. Universalistes, internationalistes, européens et humanistes, nous voulons adresser aujourd'hui solennellement notre amitié, notre solidarité et notre force au peuple ukrainien, mais aussi au peuple russe, victimes de la répression du régime du dictateur Vladimir POUTINE. Face au déséquilibre du monde, nous, Socialistes, rappelons que la Terre repose sur des principes fondamentaux :

- le respect du droit international
- la progression partout des droits de l'Homme, des droits sociaux et des libertés
- le développement économique et durable de l'ensemble des pays du monde
- la souveraineté des États
- l'autonomie stratégique de l'Europe.

La paix n'est pas un mot vain qui amènerait à l'inertie et à l'immobilisme. C'est au contraire le plus puissant des moteurs qui nous amène aujourd'hui à vouloir dire aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens qu'ils sont chez eux en Europe et que nous sommes et serons toujours à leurs côtés. À cet égard, nous saluons les efforts en faveur d'une procédure accélérée afin d'attribuer à l'Ukraine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union Européenne. Vive l'Ukraine libre et vive l'Europe unie. Merci M. le Maire pour ce moment si fort qui nous rassemble. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci à tous pour vos expressions. Je constate, avec grand plaisir, que sur une situation aussi grave que celle-ci, nous savons nous rassembler dans le sens

non seulement de l'intérêt général, mais au-delà de cela, de l'intérêt de l'Europe, de la stabilité du monde. Merci pour les mots que vous avez eus.

Lucie SOLEM m'a demandé de l'excuser parce qu'elle aurait évidemment voulu être là, mais elle partait ce soir en Pologne pour visiter un centre d'accueil de réfugiés.

Sans prolonger le débat, je voudrais apporter deux ou trois éléments de réponses suite aux quelques propositions qui ont été formulées. Elles sont bien évidemment toutes accueillies positivement, je pense notamment au fait de tenir informés tous les groupes. Peut-être que nous pourrions faire des réunions de présidents de groupe, à chaque fois que de besoin, pour faire un point d'étape sur les dispositifs qui ont été mobilisés, les besoins qui sont recensés et les difficultés rencontrées, etc., pour que l'information circule le mieux possible. Puis mettre en place des boucles de mails sur les dispositifs plus ponctuels pour vous tenir informés. J'adresserai un courrier au responsable administratif des différents équipements du 11^e arrondissement pour leur suggérer de faire comme nous l'avons fait en mairie : mettre le drapeau et réaffirmer le boycott de tout ce qui pourrait être organisé par ce régime russe, même s'il s'agit d'une position purement symbolique parce que nous n'étions engagés dans aucun partenariat avec la Russie et nous n'avions pas l'intention de nous engager sur cette piste. Je me réjouis, par exemple, que la Philharmonie de Paris ait annulé les concerts de Valery GERGIEV. Même si c'est un très grand chef d'orchestre, il n'en reste pas moins qu'il a toujours affiché et proclamé sa proximité, son amitié et son soutien à Vladimir POUDINE. Dommage pour la musique, mais ça me semblait une décision salubre et nécessaire. Si d'autres circonstances analogues se présentent, en tout cas si elle relève de la Mairie du 11^e arrondissement, vous pouvez être totalement assurés que nous n'y donnerons pas suite.

Au-delà de cette mise en circulation de l'information, il ne faudrait pas que de l'information descendante, venant de notre part, mais comme certains d'entre vous – je pense à Alexandre VISCONTINI – ont d'ailleurs pu déjà le faire, il faudrait également faire remonter des propositions d'actions que nous pourrions mettre en œuvre. Tout n'est pas possible, mais tout ce qui est possible sera fait et même l'impossible, espérons-le, pour la paix et pour l'Europe. Merci encore. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

2022 DVD 5 – Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables

M. le Maire : « Je vous propose de reprendre l'ordre du jour. David BELLARD a donné pouvoir à Joëlle MOREL.

Un pré-conseil a eu lieu hier. Lorsque nous évoquerons les sujets qui ont été l'objet de questions, Jean-Pierre CORSIA, s'il le souhaite, pourra rapporter les éléments de débat ou les questions que nos concitoyens ont pu poser dans ce cadre.

Le premier projet de délibération sur lequel nous avons une inscription est le 2022 DVD 5. Luc LEBON va rapporter, Guillaume POITOUX s'est inscrit. »

M. LEBON : « Bonsoir. Le Plan Vélo pour la mandature, qui avait été présenté au Conseil de Paris en novembre 2021, prévoit la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées sur le territoire parisien. Les infrastructures sont les axes à aménager de niveau parisien, métropolitain ou régional. Ainsi, le réseau parisien intègre les axes du RER Vélo à visée régionale et s'inscrit dans le réseau Vélopolitain de la métropole du Grand Paris qui se développe au-delà du périphérique pour mailler l'ensemble de la métropole. D'ailleurs, les deux axes directement concernés actuellement par des travaux dans le 11^e arrondissement s'inscrivent évidemment dans ce réseau métropolitain (avenue de la République et rue du Faubourg Saint-Antoine).

Ces projets, déposés par la Ville de Paris qui est maître d'ouvrage pour ces aménagements cyclables, peuvent prétendre à différentes demandes de subventions, aussi bien auprès de la Région, de l'Union Européenne ou de la métropole du Grand Paris. C'est dans ce cadre-là qu'on vous soumet cette délibération ce soir. Merci. »

M. le Maire : « Merci, cher Luc LEBON. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. L'État soutient les politiques cyclables des collectivités territoriales à travers, depuis 2018, le Plan Vélo et mobilités actives qui a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français. C'est heureux que la Ville de Paris ait candidaté à ces appels à projets. C'est heureux que des projets aient été retenus. Je voterai cette délibération avec grand plaisir. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'aimerais juste faire un tout petit peu de politique et rétablir une certaine chronologie. Parce que ce qui se passe, c'est que depuis 20 ans, et même un peu avant, la Ville de Paris développe la pratique du vélo, et récemment, l'État s'est dit qu'il allait mettre un peu plus d'argent que ce qui était prévu, c'est-à-dire pas grand-chose au début, pour soutenir notre politique.

On prend l'argent. On est très content de prendre cet argent, mais l'essence même du développement du vélo, c'est nous qui le portons depuis très longtemps et nous en sommes fiers. Ça commence à avoir des effets dans l'espace public parisien : moins de place pour les voitures et plus de place pour les vélos, et la possibilité donnée à un plus grand nombre de Parisiens d'utiliser le vélo, parce qu'ils ont besoin d'être protégés contre les voitures. Ce sont des choses que nous faisons et depuis longtemps. Nous prenons l'argent, nous en sommes contents, mais l'État arrive comme souvent très, très en retard par rapport aux changements nécessaires. »

M. le Maire : « Pas d'autres interventions ? Une réponse de Luc LEBON. »

M. LEBON : « On ne peut que se réjouir que d'autres institutions s'investissent enfin dans le vélo. Heureusement que la Ville ne les a pas attendues pour lancer le développement des infrastructures qui rencontrent beaucoup de succès et qui répondent à un vrai besoin et à beaucoup d'enjeux. On a déjà eu ces échanges.

Dans le cadre de ce projet, il y a des aides de plusieurs structures (collectivités territoriales et État) mais on aimerait beaucoup plus de volontarisme de la part de l'État sur les politiques cyclables parce qu'il y a beaucoup d'aspects où on est très en retard, notamment dans un cadre

périurbain ou de sécurité des infrastructures, ou même d'évolution des normes du Code de la route sur lesquels l'État n'avance pas et sur lesquels la Ville ne peut pas agir pour favoriser le développement du vélo. C'est bien d'en faire, mais franchement je ne suis pas sûr que ce soit à la hauteur des attentes et des besoins. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Pas d'autres interventions ? Je vous propose d'adopter. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

LOGEMENT ET HABITAT

2022 DLH 44 – Réalisation au 25 passage de Ménilmontant (11^e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement de 90 places par l'association Basiliade – Garantie du prêt bancaire par la Ville (9 000 000 euros)

M. le Maire : « Adrien TIBERTI et Sofiane KADDOUR-BEY présentent. Nour DURAND-RAUCHER s'est inscrit. »

M. TIBERTI : « Quelques mots pour introduire la délibération. Un élément de contexte : la crise du Covid et la crise économique très importante du secteur touristique, notamment des hôtels. En l'occurrence, il s'agit d'un hôtel de tourisme qui ferme.

L'association Basiliade – que nous connaissons déjà car implantée dans le 11^e arrondissement – propose d'acheter cet hôtel de tourisme pour le transformer en centre d'hébergement spécialisé pour les femmes à la rue avec des nourrissons, sortis de maternité. C'est un public très spécifique et dont tout le monde conviendra qu'il faut faire tous les efforts pour leur éviter la rue.

Très techniquement, très formellement, cette délibération n'est qu'une garantie d'emprunt. C'est l'association qui emprunte et nous garantissons l'emprunt. Nous venons donc soutenir une initiative qui est de l'initiative de cette association qui, par ailleurs, est en train en ce moment même de développer un projet juste en face, boulevard de Ménilmontant, dans un hôtel meublé que la Ville avait racheté. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire, simplement pour compléter. Oui, on a besoin de places d'hébergement et on est très heureux de soutenir ces projets qui nous permettent de développer notre capacité. Dans ce domaine, il y a des fermetures d'hébergements temporaires et des ouvertures. Et lorsqu'on a des ouvertures, qui sont des opportunités rares, on les saisit. Les fermetures d'hôtels touristiques, du fait de la baisse du tourisme, nous permettent d'avoir ces opportunités.

Comme toute implantation de centre d'hébergement – on l'a fait par le passé dans notre arrondissement –, c'est important que le centre soit aussi présenté aux habitants, qu'on soit le plus transparent possible et qu'on mette en place notamment des « portes ouvertes » pour que les habitants voient ce qui se passe dans ces lieux qui sont vraiment très importants pour ces personnes en grande souffrance. La crise a aggravé leur paupérisation. Ce sont des personnes qui ont parfois des parcours migratoires chaotiques. On a évoqué, en début de Conseil, la situation de l'Ukraine et des réfugiés. Et là, on voit concrètement comment ça peut se traduire, y compris

dans notre arrondissement. On accueille des personnes en souffrance et là, ce sont des femmes avec enfants. Certaines sortent de maternité ou de couches, il est donc important qu'elles aient des équipes quotidiennement impliquées pour les accompagner. Ça va dans le bon sens. C'est important de soutenir ce genre de projet. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je voulais intervenir justement pour soutenir ce projet qui est formidable. C'est formidable que des logements sociaux soient créés dans notre arrondissement qui malheureusement en manque encore. Le nombre de personnes à la rue en grande précarité est bien trop important. Nous saluons toutes les actions de la Ville qui permettent de s'attaquer à ce problème majeur. »

Ici, il s'agit – comme vous l'avez décrit en introduction – d'une garantie d'emprunt. Pour la Ville, c'est doublement intéressant puisque nous garantissons l'emprunt et nous ne payons pas directement. C'est un centre d'hébergement de 85 places dédié à des personnes particulièrement vulnérables, des femmes seules avec enfants, avec un accompagnement annoncé d'une équipe médico-psychosociale, ce qui sera très important puisque, à chaque fois que des établissements sont créés pour des personnes en difficulté, l'accompagnement est évidemment essentiel. Ce qui compte n'est pas seulement de lui donner un logement, mais aussi de lui donner les moyens de mieux vivre. Et c'est ce qui semble être présent aussi dans ce projet, avec même une présence 24h/24, tel que ça nous est présenté.

J'insiste particulièrement sur l'aspect d'accompagnement social dans cet îlot qui regroupe déjà plusieurs structures sociales : la création au 113 boulevard de Ménilmontant de la pension de famille gérée par Basiliade, et l'Armée du Salut qui héberge déjà des personnes en grande précarité, ainsi qu'une résidence pour personnes âgées dans cette même rue. Ainsi, selon le diagnostic social de l'arrondissement en 2019, ce quartier accueillait tout particulièrement déjà des familles monoparentales.

Tout ce qui permet la lutte contre la précarité est une excellente nouvelle. Nous serons évidemment particulièrement attentifs, et pas seulement après la création de ce lieu, à la qualité du vivre ensemble dans ce quartier car la mixité sociale, c'est formidable quand ça marche bien. Ce sont toutes les équipes et l'accompagnement qui comptent. Dans ce quartier, nous avons aussi le centre Paris Anim' Victor Gelez, les Ateliers du Chaudron et le projet d'une cuisine collective, qui vont tous permettre d'accompagner aussi la création de ces lieux et jouent un rôle important pour ces familles.

Nous aimerions évidemment également que des logements sociaux se créent partout dans l'arrondissement et pas seulement dans cet endroit qui en dispose déjà. Nous sommes évidemment favorables à la création de logements sociaux et nous nous félicitons de cette délibération que nous voterons. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voulais préciser que cette délibération a donné lieu à d'importants échanges lors du pré-conseil. C'est le signe que les habitants sont vraiment très sensibilisés à cette pratique de l'hébergement. Mais il y avait aussi quelques incompréhensions car il avait été demandé si les femmes victimes de violences intrafamiliales pouvaient être hébergées dans ce centre, et si les sans-abris, les familles à la rue avec enfants pouvaient être hébergés dans ce centre. Il y avait nécessité de bien expliquer la spécificité de ce centre et de donner des informations sur les autres »

dispositifs existants. Ce qui revient peut-être à essayer de voir si un effort peut être fait pour donner des informations, un guide d'informations, une cartographie de centres d'hébergement, enfin tout ce qui peut permettre aux habitants de repérer quels sont les publics qui peuvent être hébergés et de quelle façon, etc., et peut-être, essayer de répondre aux demandes des habitants de cette façon. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Ce sont des questions que les habitants ont posées en pré-conseil, mais ce sont aussi des questions qui nous sont régulièrement posées. Pour cela, il est important que l'association qui gère ce lieu puisse organiser, comme on l'a fait pour d'autres centres qui ont ouvert dans le 11^e, des journées « portes ouvertes » pour que les gens puissent rencontrer les équipes et comprendre quel est leur travail et ainsi répondre aux craintes qui pourraient exister. En tout cas, c'est comme cela que ça s'est passé jusqu'ici et nous continuons cette formule qui a donné de bons résultats.

Merci à tous. Je vous propose de passer au vote ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2022 DLH 77 – Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux

M. le Maire : « Cher Patrick BLOCHE, les « cours oasis » font des petits dans les immeubles de logement social avec des cours qui vont être plus végétalisés. Chloé SAGASPE, Adrien TIBERTI et Florent HUBERT pour présenter. »

Mme SAGASPE : « Merci François. Cette délibération fait suite à une délibération qui a été adoptée en Conseil de Paris en juillet 2021 et qui vise à orienter les fonds du plan de relance de l'État dédiés à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements sociaux vers des projets de lutte contre les îlots de chaleur. Je ne vous apprendrai rien, mes chers collègues, en vous disant que Paris étouffe et suffoque, que nous vivons dans un des arrondissements les plus denses de la capitale, qui est l'un des moins dotés en espaces verts et qui est encore bien trop minéral. Ce nouveau dispositif va donc nous permettre de créer des espaces végétalisés, que ce soit des cours ou des toitures, d'implanter des équipements comme des stores, des brumisateurs, ou encore de désimperméabiliser une partie du patrimoine des bailleurs de la Ville.

Cette délibération concerne six premiers projets dans tout Paris, mais à l'échelle du 11^e arrondissement, deux immeubles sont concernés : l'un est au 95 boulevard Richard Lenoir, dans le patrimoine RIVP, qui concerne 76 logements, et l'autre est situé au 127 boulevard de Charonne qui est quant à lui dans le patrimoine Élogie-Siemp, pour 110 logements. Ces projets consistent principalement à désimperméabiliser et végétaliser cours et toitures. Le but est d'améliorer considérablement le confort des locataires du parc social en été, notamment en cas de pic de chaleur.

Pour faire face aux mégas chaleurs et aux canicules qui vont malheureusement s'intensifier et que nous allons subir de plus en plus dans les années à venir, on ne ménage pas nos efforts puisqu'on a consacré un budget très conséquent à l'environnement rien que pour l'année 2022. La Ville a très récemment créé une nouvelle direction dédiée à la transition écologique et au Plan Climat. L'une des principales mesures que nous portons est de privilégier le développement des îlots de fraîcheur qui sont indispensables pour lutter contre les vagues de canicule. 30 millions d'euros y

sont consacrés en investissement. La Ville a mis en place une carte interactive qui permet de localiser en ligne les îlots de fraîcheur qui sont proches de chez soi. Cette carte est consultable sur le site Paris.fr et je vous invite à aller y jeter un œil. Aujourd'hui, pour vous donner quelques chiffres, on recense à peu près 800 îlots de fraîcheur au niveau parisien qui sont accessibles en journée et plus de 150 qui sont accessibles la nuit.

Vous l'aurez compris, la Ville prend à bras-le-corps la question du dérèglement climatique en menant une action déterminée et ce, en premier lieu au profit des plus précaires. Je laisserai mes collègues Adrien TIBERTI ou Florent HUBERT compléter, s'ils le souhaitent. »

M. TIBERTI : « Quelques mots pour compléter. Les deux cités dont il est question sont des immeubles pour lesquels des rénovations lourdes Plan Climat sont prévues et elles sont nécessaires. Évidemment, au moment où se rejoignent nos préoccupations constantes pour, d'un côté, l'amélioration du confort des locataires, et de l'autre, pour la lutte contre le réchauffement climatique, et au moment où nous engageons des travaux importants de rénovation thermique des logements, nous rajoutons cette – j'allais dire contrainte, mais ce n'est pas une contrainte – cette condition supplémentaire qui est de traiter les extérieurs, partout où c'est possible, pour permettre de faire sauter des cours bétonnés – parce qu'en général, c'est de ça dont il s'agit – et de les remplacer par des cours végétalisés, voire mieux, par des cours arborées, si c'est possible et si les surfaces sont assez importantes. Et c'est le cas du boulevard de Charonne. Ce sont des surfaces qui peuvent être assez vite importantes. En tout cas, sur le boulevard de Charonne, ce sont plusieurs centaines de mètres carrés qui vont être désimperméabilisés. La fraîcheur et donc l'amélioration du cadre de vie seront nécessairement au rendez-vous. »

La contrainte qui reste et qui est toujours la même, c'est de pouvoir maintenir des accès pompiers, notamment pour les bâtiments les plus éloignés de la rue. Mais une fois que cette contrainte est bien intégrée, on peut faire sauter plusieurs centaines de mètres carrés de cours bétonnés. C'est le cas boulevard de Charonne et c'est une très bonne nouvelle. Dans les Plans Climat que nous menons depuis quelques années maintenant, nous rajoutons cet aspect de la végétalisation de tous les espaces extérieurs possibles et c'est une très bonne nouvelle. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci à tous les deux. Je sais que Florent HUBERT aurait prolongé et serait inscrit dans la droite ligne de votre propos, mais il a été appelé par une petite urgence familiale et il va nous rejoindre dans quelques instants. Guillaume POITOUX s'est inscrit. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je voterai évidemment pour cette délibération. Il est heureux que la Ville de Paris ait pu accepter d'orienter l'aide de l'État issue du plan de relance dans la rénovation énergétique de logements sociaux et aussi orienter cette aide de l'État contre les îlots de chaleur urbains. »

Il serait heureux que, par souci de cohérence, la Ville de Paris et notamment la Mairie du 11^e, n'accordent pas des permis de construire à des immeubles qui viennent densifier des îlots de vie, des cœurs de vie, comme c'est le cas au 5 bis place Léon Blum. Il est heureux et il serait heureux que la Ville de Paris et la Mairie du 11^e, dans un arrondissement aussi dense, se saisissent des opportunités qui s'offrent à elles pour créer des espaces verts. Vous l'avez fait notamment à Saint-Ambroise. On attend avec impatience votre projet de densification au TEP Ménilmontant. En tout cas, il est heureux que vous vous saisissiez du plan de relance pour débitumer. Il serait heureux aussi qu'on n'ait pas débitumé plus tard sur des projets qui ne respectent pas le PLU sur ces sujets-là. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Juste très rapidement parce que je suis assez hallucinée de voir que ce Conseil d'arrondissement se transforme en bilan du mandat d'Emmanuel MACRON. Il y a un moment où c'est assez insupportable quand même, M. POITOUX, de vous voir penser que tout ce qui est fait de bien par l'arrondissement et par la Ville dépend finalement du bilan national du gouvernement et que tout ce qui ne vous plaît pas est au contraire de notre faute et va contre le Président de la République. J'aimerais vous appeler, s'il vous plaît, à un peu de dignité dans ce débat. Cela ne nous ressemble pas.

Sur tout ce dont vous parlez, sur le logement, l'habitat, les espaces verts et le logement, je crois qu'Adrien TIBERTI, Florent HUBERT et Chloé SAGASPE auraient sans doute aimé aussi en dire un mot. Notre projet pour Paris – qui je crois parle de lui-même – c'est évidemment d'accueillir aujourd'hui dans cette ville toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, de faire en sorte que beaucoup puisse y rester, notamment les classes populaires et moyennes, tout en faisant en sorte que la vie à Paris, le cadre de vie s'améliore.

J'aimerais, M. POITOUX, vous appeler à faire de notre débat ici en Conseil d'arrondissement quelque chose de plus plaisant que juste un débat sur le bilan. Même pas un débat, une présentation partielle du mandat d'Emmanuel MACRON. Merci. »

M. le Maire : « Restons dans nos sujets effectivement. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Ma collègue Emma RAFOWICZ m'a enlevé les mots de la bouche. J'en suis fort marri. Je pourrais dire une autre chose, c'est que ce plan de relance ne fait que montrer l'importance des investissements publics qui n'ont pas eu lieu ces dernières années, et se rattraper avec un gros chèque l'année des élections ne trompe personne.

Vous avez par ailleurs fait un cavalier délibératif, si j'ose dire, puisque vous nous parlez d'une autre adresse que celle qui était concernée. Vous nous parlez du 5 bis place Léon Blum. Je vous rappelle quand même – parce que vous ne savez pas et n'êtes visiblement pas au courant – que ce ne sont pas les mairies d'arrondissement qui délivrent les autorisations des permis de construire qui sont régis par une réglementation très stricte. Si un permis de construire est accordé, c'est parce qu'il correspond au PLU. Si ce n'est pas le cas, il y aura toujours quelqu'un pour attaquer et pour perdre.

De mémoire – parce que le projet est ancien maintenant –, à l'heure actuelle au 5 bis place Léon Blum, dans la cour antérieure, il n'y a pas un seul espace végétal. Il n'y en a pas un puisque ce sont des entrepôts et que l'immeuble tel qu'il était projeté il y a quelques années maintenant, prévoyait évidemment une construction en hauteur, mais dégageait des espaces libres et désimperméabilisés au sol.

Donc ne mélangeons pas tout. Restons sur ce qui nous préoccupe, en l'occurrence ici, l'amélioration du parc social et le développement de la végétalisation dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je voudrais m'adresser à ma collègue Emma RAFOWICZ et l'appeler un peu de mesure. Je suis tout autant qu'elle et tout autant que vous élu de cet arrondissement et élu de la République. J'ai la liberté de m'exprimer comme je le souhaite. Ce

n'est pas à vous qui passez à longueur de Conseils à rejeter tout ce qui ne va pas au niveau de la Ville de Paris sur la faute de l'État. Merci de me laisser de temps en temps rappeler ce qui est d'ailleurs inscrit dans votre projet de délibération : que souvent, depuis le début de ce quinquennat, l'État est à la manœuvre, main dans la main avec les collectivités territoriales, pour améliorer la vie du quotidien des habitants de cet arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose de nous en tenir là pour le débat sur cette délibération modeste mais néanmoins importante parce qu'elle va embellir et améliorer l'espace de vie de nombreux de nos concitoyens. C'est un pas supplémentaire vers la « ville du quart d'heure » qui permettra d'avoir des espaces verts à proximité de chez soi pour plus de monde.

Peut-être nous pouvons d'ailleurs la voter à l'unanimité ? Qui est pour ? Unanimité. Vous voyez, tout va bien. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

URBANISME

2022 DU 21 – Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4^e, 11^e, 13^e et 17^e)

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Quelques mots pour présenter cette délibération, en tout cas la partie de cette délibération qui concerne le 11^e arrondissement. Je ne vous refais pas l'historique de la création de la SEMAEST pour lutter contre la monoactivité textile dans le quartier Sedaine/Popincourt, mais cette délibération en est un lointain prolongement. Pourquoi ? Parce que la SEMAEST a été amenée à préempter des lots de copropriété dans la rue Popincourt, en visant directement les commerces en pied d'immeuble. Mais vous connaissez l'histoire de notre ville, vous savez que bien souvent, pour des raisons historiques, les logements dans les étages étaient souvent liés aux commerces de rez-de-chaussée. Donc la Ville, par l'intermédiaire de la SEMAEST, pour régler le problème de la monoactivité textile dans le quartier Sedaine/Popincourt – je crois qu'elle l'a fait brillamment et qu'elle continue à le faire –, s'est retrouvée propriétaire de logements. Comme la Ville développe par ailleurs des outils intelligents pour le développement du logement social, la Ville a créé un bailleur spécialisé dans la gestion de logements sociaux dans le diffus. Par conséquent, nous nous retrouvons là avec une délibération qui propose tout simplement de vendre à AXIMO deux logements de la rue Popincourt, issus d'ancienne préhension la SEMAEST, sachant que la SEMAEST visait plutôt les commerces de rez-de-chaussée uniquement.

Ces deux logements vont donc intégrer le patrimoine d'AXIMO. Par ailleurs, ce sont deux logements qui sont occupés avec des loyers Loi de 1948. Donc ça ne va rien changer pour les locataires en place, ça va juste augmenter, à terme, le patrimoine d'AXIMO. C'est une simple mesure de gestion. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cette délibération, dès lors qu'on prend un peu de recul, interpelle. Nous pourrions, de prime abord, n'y voir qu'une délibération purement technique qui, dans le fond, ne fait que transférer des logements propriétés de la Ville vers un organisme paramunicipal de logement social. Mais le sujet est ailleurs dès lors que nous prenons un peu de hauteur.

Au travers de cette délibération, nous touchons au sujet de la création de logement social dans le diffus. Entendons-nous bien : que la Ville préempte un immeuble voué à la vente à la découpe pour en faire du logement social, nous n'avons pas de divergence sur le fond. Bien sûr, nous pouvons débattre de l'équilibre des programmes ou de leur financement – et d'ailleurs, nous le faisons assez souvent dans ce Conseil –, mais jamais vous ne m'avez entendu dire : « Non, nous préférons voir cet immeuble vendu à la découpe ». De même, sur la SEMAEST, je n'ai pas souvenir d'avoir fait une seule position contre.

Avec le logement social dans le diffus, la problématique est un petit peu différente. En effet, cette politique qui coûte aux contribuables parisiens environ 180 millions d'euros par an – c'est sûr qu'avec 8 milliards d'euros de dette, c'est l'épaisseur du trait – impose de fait aux copropriétés et aux copropriétaires une cogestion avec les bailleurs sociaux dans des immeubles de logements privés. Nous pourrions alors penser que ce n'est pas bien grave et que la gestion d'une copropriété est la même pour tout le monde, mais l'expérience vient nous démontrer l'inverse. Les cultures de gestion entre le monde HLM, qui est une gestion dédiée, spécifique, et la copropriété sont très différentes. Il a été ainsi observé à Paris bon nombre de difficultés lors de la mise en place d'un programme de travaux. Certains bailleurs sociaux excluent en effet les autres copropriétaires dans la définition du programme de travaux, en transposant leur méthode de travail directement dans la copropriété et en omettant tous les aspects de concertation et de communication sur le projet à venir, alors que c'est l'ensemble des copropriétaires qui devront régler leur quote-part. Rien de plus anormal que ça. Les bailleurs sociaux connaissent mal la copropriété et ses rouages parce qu'ils sont en effet habitués à gérer des immeubles entiers. Ce sont deux problématiques totalement différentes.

Nous avons donc là un désaccord de fond sur le logement social dans le diffus et c'est pour ça que notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres mains se lever. Adrien TIBERTI, pour une réponse classique. »

M. TIBERTI : « Sur la préemption, M. MARTIN nous dit qu'ils n'ont pas d'opposition de principe sur les immeubles entiers. Sauf que depuis le début de la mandature, vous avez à chaque fois voté contre, il faut quand même se le dire. Ce n'est pas une opposition de principe, mais c'est une opposition réelle, constante et systématique.

Après, vous nous faites le coup avec « Mon dieu, les bailleurs de logements sociaux ne sauront pas gérer et participer à des copropriétés », etc. Non mais venant de quelqu'un de droite, c'est une blague. Voilà des gens qui depuis quarante ans nous expliquent que la fonction publique doit être gérée comme le privé, qu'il n'y a pas de différence et que ce serait tellement mieux de tout gérer comme le savent le gérer les managers dans le privé et, évidemment, l'inverse ne serait pas vrai. Vous prenez tellement les bailleurs sociaux pour des peintres que vous nous expliquez qu'ils seraient incapables d'embaucher des professionnels formés pour gérer cet aspect particulier qu'est la participation à des copropriétés. Il se trouve même que vous avez sous les yeux un exemple précis : la Ville a créé un bailleur spécialisé dans la gestion des logements sociaux dans le diffus. C'est le métier d'AXIMO, ils ne font que ça. Par ailleurs, ce n'est pas un bailleur qui a l'habitude

d'avoir des grosses cités où il est tranquille chez lui et qui doit gérer trois logements perdus. Non, on a fait le choix délibéré de créer AXIMO pour créer des compétences particulières qui sont celles de la participation à des copropriétés. Donc votre critique tombe d'elle-même. À la fin, qu'est-ce qu'on retrouve ? On se retrouve juste avec une opposition contre le logement social qui n'est jamais affirmée comme de principe, mais qui est quand même systématique. »

M. le Maire : « M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Promis, M. le Maire, ce ne sera pas un jeu de ping-pong. L'argument de notre collègue tombe de lui-même puisque je le renvoie la 2022 DLH 338 qui a été votée à l'unanimité, y compris par notre groupe et par moi-même. »

M. TIBERTI : « Formidable. C'est donc qu'il n'y en avait qu'une. »

M. le Maire : « Très bien. Peut-être pour prolonger cet échange sans prendre trop de temps non plus, mais dire que le fait que la Ville et ses bailleurs sociaux soient engagés dans des copropriétés, c'est une chose d'une grande banalité qui existe depuis des décennies et des décennies, depuis bien avant l'arrivée de Bertrand DELANOË à la Mairie de Paris.

Je pense qu'il vaut mieux garder raison. Certains arguments peuvent être entendus, mais tous ne sont pas forcément pertinents quand on voit que depuis peut-être 50-60 ans, la Ville de Paris gère des lots en copropriété et elle le fait plutôt pas mal.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 362 – Subventions (47 400 €) à 18 comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. le Maire : « Je passe la parole à Rosalie LAMIN pour présenter cette délibération. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle a été créée durant la guerre d'Algérie en 1958. Elle regroupe, à ce jour, 371 121 adhérents rassemblés sur 3 560 comités. La totalité des arrondissements de Paris abrite l'un de ces comités. Un comité départemental assure la synthèse des actions des comités installés dans les arrondissements de Paris. Ces comités sont régulièrement soutenus par la Ville de Paris.

Les comités d'arrondissement s'efforcent de participer à toutes les cérémonies du monde combattant et assurent généralement une permanence, afin de garder un contact avec leurs adhérents et de les aider dans leurs démarches administratives. Ils organisent des rencontres conviviales et festives, afin d'entretenir un lien social entre adhérents.

Par la présente délibération, je vous propose d'attribuer une aide à 18 comités, mais nous voterons juste pour le comité du 11^e arrondissement puisque ces comités départementaux de Paris organiseront et participeront cette année aux commémorations du 60^e anniversaire de la guerre d'Algérie, dont toute l'histoire a été déjà commentée et vous a déjà été proposée par l'exposition qui se trouve sur le parvis de la mairie.

Nous avons donc une subvention de fonctionnement de 1 200 € attribuée au comité de la FNACA du 11^e. Vous connaissez les adhérents puisqu'ils sont très souvent à toutes nos cérémonies : le président Michel TRUFFY, la vice-présidente Claudine FAURÉ, le secrétaire Lucien MICHAUT et le secrétaire adjoint Robert ROSENBAUM.

Je tiens particulièrement à vous rappeler que François VAUGLIN et la Mairie du 11^e ont souhaité que le montant de la subvention de fonctionnement de ce comité soit toujours maintenu. Depuis, il n'a jamais diminué. Je vous invite à délibérer sur cette proposition d'attribution de subvention. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait. Il y avait eu une fois une baisse où qui nous avait conduit à monter au créneau et avec le soutien de l'adjointe à la Maire de Paris, Catherine VIEU-CHARIER à l'époque, nous avons pu obtenir le rétablissement de la subvention de la FNACA. Merci beaucoup. »

Mme LAMIN : « M. le Maire, excusez-moi, je veux juste rappeler que nous avons la prochaine commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962. Je serai ravie et ils seront ravis que nous soyons tous autour d'eux pour marquer cette cérémonie. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait, merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération est tout particulièrement importante cette année. Je voudrais rappeler combien la FNACA du 11^e participe à toutes les cérémonies du monde combattant et organise un réel accompagnement de ses adhérents dans les démarches administratives. Je voudrais les remercier et tout particulièrement du travail aussi mené avec Grégory MOREAU concernant l'hommage aux chevaux de la Grande Guerre et l'installation de la plaque commémorative sur la place Léon Blum, première plaque dédiée aux animaux de Paris.

Cette délibération est importante parce que, comme l'a dit Rosalie LAMIN, dans quelques jours, nous commémorons le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Les conséquences de cette guerre traversent encore, soixante ans après, les relations entre la France et l'Algérie, en particulier à travers les anciens combattants, les harkis, les rapatriés, les porteurs de valises, les familles algériennes et les familles françaises victimes de cette sale guerre comme toutes les guerres. Soixante ans après, cette guerre reste un sujet sensible entre les Français et les Algériens. Combien d'années faut-il pour apaiser les relations entre deux pays qui se sont fait la guerre ? Plusieurs générations d'hommes et de femmes qui tenteront de reconstruire les liens, qui attendront l'autorisation d'ouvrir les archives historiques pour tenter de comprendre, pour nommer ensemble les victimes, pour apaiser, pour revivre en paix les uns avec les autres et pour commémorer ensemble tous celles et ceux qui ont perdu leur vie.

Enfin, comment ne pas mettre en relation ce souvenir de la guerre avec celle qui est aux portes de l'Europe depuis le 24 février ? La situation est différente. La France n'est pas en guerre, mais la guerre est aux portes de l'Europe et notre démocratie est en danger. Alors, combien d'années faudra-t-il aux hommes et aux femmes, aux enfants qui vivent aujourd'hui l'absurdité de la guerre,

pour renouer les liens entre eux et pour nommer ensemble celles et ceux qui meurent aujourd'hui ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Joëlle MOREL. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je ne pense que ça appelle de réponse particulière. Partageons le propos. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. Rendez-vous le 19 mars. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2022 DAC 3 – Subventions (387 500 €), conventions et avenants avec 7 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

M. le Maire : « Subventions et conventions avec des structures relevant des arts de la rue et tout particulièrement, pour ce qui concerne le 11^e arrondissement, le tant attendu festival Onze Bouge. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Comme à chaque fois que cette délibération est présentée en Conseil, ça fait très plaisir de savoir que Onze Bouge arrive. Mais plus globalement, cette délibération dépasse le seul festival Onze Bouge, puisqu'il s'agit ici de soutenir de nombreux festivals, de nombreux acteurs des arts de la rue dans tout Paris.

Aujourd'hui, toutes ces structures présentées dans cette délibération proposent aux Parisiennes et aux Parisiens un rapport artistique à la ville. C'est aussi que nous apportent les arts de la rue, c'est d'offrir de la culture pour tous et partout sur le territoire. Je crois que dans le 11^e, on est particulièrement fier d'avoir Onze Bouge.

Cette délibération propose de voter des subventions ou des soldes de subvention qui ont été votés lors du Conseil de Paris de décembre 2021, notamment dans le cadre du projet « Art'R » qui est un projet d'accompagnement, de création et de diffusion pour plusieurs compagnies d'arts de la rue à Paris et qui propose notamment, dans le cadre de ce projet, des résidences dans l'espace public à de nombreuses compagnies qui font des créations in situ.

Deux associations qui concernent le 11^e sont dans cette délibération :

À Suivre est un collectif qui réunit plusieurs compagnies. Cette année, c'est le projet Anima qui est porté par la compagnie Arrangement Provisoire et qui sera notamment à la Maison des Métallos. C'est un acompte de 54.000 € qui a déjà été attribué à l'association À Suivre en décembre 2021. Il est proposé aujourd'hui de fixer à 95.000 € le montant de la subvention 2022, soit un complément de 41.000 €, après déduction de l'acompte déjà versé.

La deuxième association concernée par cette délibération est 11e Événements, pour la 26^e édition du festival Onze Bouge qui aura lieu cette année du 25 au 29 mai 2022. Sa programmation est dédiée aux arts de la rue, mais aussi à la danse dans l'espace public. Comme chaque année, ce festival sera gratuit, ce qui est évidemment essentiel. Alors qu'un acompte de 36.000 € a déjà été attribué à l'association en décembre 2021, il est proposé de fixer à 130.000 € le montant de la subvention 2022, soit un complément 94.000 €, après déduction de l'acompte déjà versé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Emma RAFOWICZ. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Nous nous réjouissons toujours des soutenir les arts et la culture dans l'arrondissement, en particulier quand ils sont organisés dans la rue, dans l'espace public et qu'ils sont accessibles au plus grand nombre.

Par rapport à cette délibération, je souhaitais simplement vous demander si des artistes du 11^e arrondissement étaient associés cette année à la programmation du festival Onze Bouge. Si oui, s'ils étaient déjà identifiés et selon quelles modalités ils pourraient y participer ? Puisque je sais que certains artistes souhaitent participer activement à cette programmation chaque année. »

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Pierre CORSIA. C'est un sujet qui a été évoqué en pré-conseil aussi. »

M. CORSIA : « Je voudrais dire que nous avons essayé, pendant le pré-conseil, d'inviter des associations qui sont bénéficiaires de subventions. Nous avons donc invité la directrice du festival Onze Bouge qui a pu expliquer toutes les initiatives qui sont prises. De la même manière, nous avons invité l'accorderie du Bas Belleville et l'association Carton Plein, lauréat du Budget participatif.

Cela permet de bien savoir comment sont utilisés les fonds et les subventions qui sont accordées aux associations pour de multiples activités. La représentante de Onze Bouge a beaucoup de mérite et a beaucoup expliqué ce qu'elle faisait avec ses financements. »

M. le Maire : « Merci. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci beaucoup déjà à Alexandre VISCONTINI pour cette question car chaque occasion de parler du festival Onze Bouge est bonne à prendre. Merci aussi beaucoup Jean-Pierre CORSIA d'avoir rappelé l'initiative qui a été prise hier en pré-conseil, de discuter avec Caroline LOIRE, directrice de ce festival et de la programmation à venir, mais plus largement aussi d'expliquer comment les subventions sont utilisées. Cela me permet aussi de rappeler que ces subventions sont multiples, mais qu'aussi l'enveloppe de la Mairie du 11^e est aussi mise à contribution. Il est pour nous fondamental de permettre à ce festival de continuer à exister et à vivre dans l'arrondissement.

Pour répondre directement à votre question, la programmation d'un festival est faite avant tout par ses équipes. Cette liberté artistique et de programmation constitue la garantie de la qualité de ce festival et de cette programmation, mais aussi de l'indépendance des travaux, des artistes et de l'équipe. En ce sens, le travail réalisé aujourd'hui par Caroline LOIRE et son équipe est tout à fait remarquable et c'est bien pour ça que nous arrivons à la 26^e édition. Je dois d'ailleurs dire qu'en tant qu'adjointe à la culture, je suis très fière de m'inscrire dans un travail de continuité puisqu'il a commencé bien avant moi et bien avant nous. Il marque l'attachement de notre arrondissement à la culture et à la culture pour tous, sous toutes ses formes.

Ce festival a désormais une notoriété nationale, voire internationale quand on regarde les artistes qui viennent quelques jours dans notre arrondissement pour s'y produire. Des artistes viennent du monde entier et les représentations de cette année ne feront pas exception. Mais je préfère ne pas trop « spoiler », comme on dit aujourd'hui, et laisser à Caroline LOIRE et au programme qui sera bientôt dévoilé le soin de nous préciser tout ça. Avec François VAUGLIN, nous sommes évidemment en lien très étroit avec Caroline LOIRE et son équipe pour garantir le meilleur accueil possible de tous ces artistes, mais aussi pour discuter de la programmation à venir et garantir que toutes les spectatrices et les spectateurs qui viennent du 11^e arrondissement ou

d'ailleurs soient aussi ravis de cette programmation. Pour nous, dans le 11^e, il est fondamental de concevoir une activité culturelle qui soit multidimensionnelle et qui donne une part importante aux acteurs culturels locaux, mais aussi qui montre notre ouverture sur le monde. Je crois que le festival Onze Bouge est cette alliance d'un travail à la fois très local et international, de renommée qui nous dépasse.

À la question sur comment associer des acteurs locaux dans la construction de ce festival, je réponds qu'on a commencé à lancer une grande coordination des acteurs culturels du 11^e arrondissement, notamment de tous ces établissements culturels qui nous dépassent, mais aussi de Onze Bouge, afin que leurs actions puissent continuer à se connecter, ce qui je crois crée de grands moments de richesse culturelle dans l'arrondissement. C'est ce qu'on a vécu notamment lors de la programmation estivale culturelle de l'arrondissement en 2021 mais aussi, par exemple, à l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris, qui a donné un grand moment de culture. En tout cas, l'équipe de Caroline LOIRE, comme l'ensemble des acteurs du 11^e, sont évidemment associés à toutes les initiatives culturelles qui sont menées. Je crois qu'on peut en être collectivement très fiers. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ajouterais d'ailleurs, au-delà de tous ces éléments très importants que vous avez rappelés, que la subvention attribuée à Onze Bouge tient essentiellement à un choix qui a été fait par Georges SARRE, Patrick BLOCHE et notre équipe aujourd'hui, qui était de prendre sur la dotation d'animation locale de la mairie d'arrondissement. C'est donc autant de moyens en moins pour faire d'autres choses, mais c'est un choix délibéré et assumé dont nous sommes très contents, et reconduit chaque année ce qui permet de sanctuariser ce volet de la subvention.

Je tiens à remercier Hélène BIDARD et c'est d'ailleurs un élément de réponse à la question d'Alexandre VISCONTINI. Nous avons souhaité que les jeunes du 11^e arrondissement et les jeunes parisiens puissent bénéficier de ce festival, et c'est à ce titre qu'Hélène BIDARD a toujours soutenu Onze Bouge avec une subvention sur ses crédits. En l'occurrence, cela permet à des jeunes artistes amateurs et amatrices de se produire devant un jury professionnel pour se professionnaliser. Par ailleurs, le festival continue à former des jeunes dans le cadre de stages et ainsi à remplir, au-delà de sa vocation culturelle première, une vocation sociale et d'intégration et de formation des jeunes. Il s'agit donc d'un festival complet.

Je vous propose de passer en vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « À ce stade, nous n'avons pas d'autres inscrits sur les délibérations, je vais donc vous proposer de passer à un vote global sur les délibérations qui n'ont pas été l'objet d'un débat. Il s'agit de :

- **2022 DLH 61** Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable

- **2022 DU 56** Dénomination « rue Camille Crespin du Gast » (11e)
M. le Maire : « Cette délibération vient acter notre vœu adopté en Conseil d'arrondissement. Il ne restera ensuite que l'inauguration à programmer. »
- **2022 DAE 8** Budget Participatif – Subventions (216.000 euros) et conventions avec 2 structures de l'économie circulaire
- **2022 DASES 16** Subventions (154.500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 10 actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires
- **2022 DASES 39** Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec 12 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits
- **2022 DAJ 1** Subvention (296.750 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement
- **2022 DDCT 5** Subventions (134.500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration
- **2022 DDCT 17** Subventions (444.829 euros) à 69 associations pour le financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens
- **2022 DFPE 27** Subvention (95.519 euros), avenant n° 1 avec l'association Babillages (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2022 DFPE 28** Subvention (87.458 euros), avenant n°1 avec l'association Balustrade (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2022 DASCO 4** Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183.136 euros).

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT et QUESTIONS ORALES

M. le Maire : « Des vœux avaient été déposés sur la question de l'Ukraine, mais j'ai compris qu'ils étaient tous les deux retirés au profit de l'expression qui a pu être plus complète en début de conseil. Merci. »

V11202208 – Vœu relatif à la sauvegarde de la piscine Oberkampf et à sa protection au titre des Monuments Historiques**V11202210 – Vœu relatif à la fermeture de la piscine Oberkampf**

M. le Maire : « Je vous propose une discussion conjointe puisqu'il y a trois vœux qui ont été déposés. Il y a deux vœux du groupe Paris en Commun et du groupe Écologiste sur la piscine Oberkampf qui, si je comprends, pourrait être retiré au profit du vœu de l'exécutif déposé sur table, et un vœu de Nelly GARNIER qui sera peut-être aussi retiré au profit du vœu de l'exécutif. Je propose donc d'abord à chacun des auteurs des vœux de s'exprimer, ensuite nous aurons une réponse de l'exécutif avec Luc LEBON.

Pour introduire ce débat, je voudrais rappeler, parce que cela s'est passé avant l'actuelle mandature, que notre Conseil a déjà débattu du devenir de cette piscine et a déjà adopté un vœu qui a été suivi d'un certain nombre d'effets. Le vœu demandait en particulier qu'une étude patrimoniale soit réalisée. Celle-ci a été produite par la Direction des Affaires Culturelles et montre, sans ambiguïté aucune, l'intérêt patrimonial tout particulier de cette piscine Oberkampf.

Il s'agit du dernier vestige des six piscines qui ont été construites autour des années 1880 car les cinq autres ont été démolies ou complètement transformées. Celle-ci est la seule à être restée dans son état d'origine, avec une voûte de verre pavée, un bassin en forme de L tout à fait remarquable, des vitraux du maître-verrier ANGLADE et une cheminée, puisque ces piscines avaient été créées à l'époque avec l'objectif de rendre accessible les bains-douches, la pratique du sport et d'autres pratiques sanitaires. Elles s'intégraient dans une démarche hygiéniste tout à fait remarquable. Depuis sa création, cette piscine est ouverte au public pour permettre d'accueillir les habitants du quartier. Jusqu'à la fin du mois de février, les écoliers du 11^e arrondissement pouvaient encore y aller pour apprendre à nager.

Nous n'avons pas pu avoir d'échanges avec le propriétaire. Il n'y a pas eu de vente, donc il n'y a pas eu de possibilité de préemption. Pour autant, je lui avais fait passer un certain nombre de messages, en espérant pouvoir avoir un échange avec lui, mais à ce stade, cet échange n'a pas pu avoir lieu. Voilà les éléments qui sont tout à fait partiels mais que je voulais vous donner en introduction de ce débat. Nous répondrons aux questions plus précises qui ne manqueront pas de survenir.

On commence avec le groupe Paris en Commun et Luc LEBON pour lancer le débat. »

M. LEBON : « Merci chers collègues pour l'ensemble de ces vœux qui témoignent de l'intérêt que nous portons tous à l'avenir de la piscine Oberkampf, et de la surprise – c'est un euphémisme – suscitée par l'annonce de sa fermeture. François VAUGLIN l'a rappelé, c'est une piscine qui présente un intérêt patrimonial évident. Elle témoigne d'une superbe architecture de l'époque, avec notamment ses vestiaires en balcon. C'est une piscine qui est également extrêmement utile aux élèves du 11^e et des arrondissements environnants, notamment du 20^e, puisqu'on y dispose quand même de 25 heures de créneaux hebdomadaire dans le cadre scolaire. D'ailleurs il s'agit d'un sujet un peu personnel puisque c'est la piscine où j'ai appris à nager quand j'étais enfant. Elle a donc aussi un intérêt personnel très fort.

Comme il a été rappelé, on s'était déjà mobilisé car on avait eu des signes d'inquiétude quant à l'échéance à venir du bail. Une étude menée par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris avait confirmé tout l'intérêt de protéger cet établissement dans le cadre du PLU. Malheureusement, on n'a pas été informé qu'un accord avait pu être trouvé entre le gérant et son

propriétaire, ce qui a donc suscité l'arrêt brutal des activités de la piscine. C'est une décision de nature commerciale et privée sur laquelle on n'a évidemment pas d'intervention directe. La réponse qui a été apportée, compte tenu de l'urgence, a été de demander à la Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, que cette piscine fasse l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques. C'est le sens du vœu qu'on vous présente ce soir, pour :

- continuer à maintenir un dialogue avec l'acquéreur pour sauvegarder cette piscine ;
- tenir au courant l'ensemble des habitants et les élus de la situation de la piscine parce que cela a suscité une véritable mobilisation légitime dans le quartier ;
- que la Commission du Vieux Paris se saisisse de cette séance ;
- que la Ville de Paris soutienne la démarche initiée par la Mairie du 11^e auprès de la Ministre de la Culture, pour accorder cette protection au titre des Monuments Historiques.

Merci. »

M. le Maire : « Merci, Luc LEBON. Mme Joëlle MOREL pour le groupe Écologiste. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous sommes tous très attachés à la piscine Oberkampf. Luc LEBON a appris à nager dans cette piscine, et moi-même, j'y suis allée très souvent avec mes enfants, donc nous sommes tous très attachés à cette piscine, ce qui est bien. Ce vœu commun entre les partis politiques de notre majorité en témoigne. C'est une très bonne chose pour que le combat qui reste à mener pour obtenir la sauvegarde de la piscine et préserver son ouverture sur les quartiers de l'Est parisien soit engagé.

Je ne reviens pas sur toute la richesse patrimoniale de la piscine, mais je sais surtout combien les promoteurs privés sont puissants et combien nous devons nous organiser pour y faire face. Nous avons plusieurs leviers. François VAUGLIN a écrit un courrier à Mme BACHELOT, la Ministre de la Culture. Les services de la Ville, et en particulier la Direction des Affaires Culturelles (DAC), ont élaboré une analyse de ce bâtiment pour en démontrer la richesse patrimoniale. Nous remercions tout particulièrement la DAC de ce document indispensable. Le service de l'urbanisme sera aussi un levier grâce au PLU que nous voterons dans quelques mois. Suite à notre vœu, la commission du Vieux Paris sera aussi saisie, ainsi que les Monuments Historiques. Nous aurons aussi très probablement la commission urbanisme du Conseil de Paris qui sera très vigilante pour suivre pas à pas le devenir de ce patrimoine. Puis, au-delà des leviers institutionnels, il y a les leviers que j'appelle les leviers citoyens, des citoyens et des citoyennes.

Le groupe Écologiste du 11^e sera donc très vigilant pour qu'une large communication sur le devenir de la piscine, au fil des semaines et des mois, soit communiquée. Il est nécessaire d'être très réactif, transparent, engagé et d'utiliser tous les moyens nécessaires de la Ville grâce, par exemple, au site internet de la Ville, au site internet de la Mairie du 11^e et les réseaux sociaux pour communiquer sur le devenir de cette piscine. Les riverains qui habitent autour de la piscine ont reçu, en début de semaine, un courrier signé du Maire, ce qui est une très bonne chose puisque la communication s'enclenche. Mais nous pouvons regretter que ce courrier soit envoyé sans que les élus soient destinataires de cette lettre. Il y a donc encore des progrès à faire sur la communication.

Pour le groupe Écologiste, tous ces leviers ne font qu'un lorsqu'il faut mener un combat. Il existe le levier institutionnel, les leviers médiatiques et des leviers citoyens qui ont leurs propres actions à travers des pétitions et des mobilisations. Tous ces leviers sont importants et nous devons utiliser tous ces leviers ensemble. C'est ensemble que nous serons plus forts. Je sais de quoi je parle quand je vous dis cela parce que je fais référence au fait qu'en 2000, l'association du Comité métallos a obtenu, grâce aussi à l'appui de Georges SARRE, Maire du 11^e à cette époque,

le classement aux Monuments Historiques des façades de la Maison des Métallos au 94 rue Jean-Pierre Timbaud. Ainsi, nous avons obtenu le retrait du promoteur privé, alors qu'il avait signé la promesse de vente avec le propriétaire de la Maison. Donc les combats menés ensemble sont toujours positifs, mais il faut les entretenir. Le combat de la sauvegarde de la piscine Oberkampf sera long, alors regroupons toutes nos forces. »

M. le Maire : « Merci. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Effectivement, vous aviez déjà apporté des gages au niveau de la Mairie du 11^e arrondissement pour préserver l'intérêt patrimonial de cette piscine. C'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu relatif à la mise à la protection au titre des Monuments Historiques de cette piscine.

Mais il nous a semblé que finalement le fait que cette piscine ferme, le fait qu'elle accueille aussi des publics scolaires, qui était le signe que nous avons des difficultés à répondre à la demande scolaire dans les piscines municipales, mettait en lumière le manque criant de piscines à Paris et plus particulièrement dans notre arrondissement, considérant que le 11^e arrondissement ne compte que deux piscines municipales pour 150 000 habitants, qui sont des bassins de 25 mètres. Lorsqu'une de ces deux piscines vient à être fermée, pour entretien ou réparation, c'est toute une partie du public, des citoyens, mais aussi des enfants, qui sont mis en difficulté.

Nous nous sommes collectivement engagés, dans le cadre du plan Nager à Paris, à ce que tous les jeunes parisiens sachent nager à l'issue du CM2. Et on voit bien, par les chiffres transmis par la Direction des Affaires Scolaires, qu'il y aurait un tiers d'enfants ne sachant pas nager à l'entrée en classe de 6^e. Ça doit être mis au regard de tous les efforts que font un certain nombre de parents pour apprendre à nager par eux-mêmes à leurs enfants. C'est la raison pour laquelle nous trouvons que cet événement, qui doit être une prise de conscience, nous engage à demander à la Direction de la Jeunesse et des Sports d'explorer la possibilité d'implanter une nouvelle piscine dans le 11^e arrondissement, notamment pour répondre aux objectifs que la majorité s'est elle-même fixés dans le cadre du plan Nager à Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Le débat s'ouvre à partir de ces différentes expressions. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire, c'est pour donner la position du groupe Communiste. Évidemment, nous soutenons le vœu de l'exécutif. Et puisqu'il est de bon temps de dire quelle est la nature de notre attachement à cette piscine, vous savez que les Communistes sont plus attachés aux engagements collectifs qu'aux engagements individuels et je rappellerais simplement que cette piscine est celle qu'utilise Aurélien dans le roman éponyme d'Aragon. Vous savez notre attachement à la littérature et à son plus grand auteur de 20^e siècle. Donc je justifie par là même le fait que nous soyons attachés à cette piscine.

Nous partageons totalement les mots de Joëlle MOREL quant à la nécessité de la lutte contre la spéculation immobilière. Ce sont des choses que nous savons faire et que nous pratiquons tous les jours la lutte sociale dont nous sommes contents d'y trouver les Écologistes à nos côtés. Ce sera formidable de mener cette lutte.

Puis pour répondre à Mme GARNIER, je veux bien qu'elle dise qu'il y a un manque de piscines, mais quand on est élu, on ne peut pas se contenter d'un constat, il faut faire des propositions. J'attends donc qu'elle nous donne une adresse. Il se trouve que vous avez un passif récent : votre organisation politique a bloqué la construction d'un gymnase et d'un terrain de sport au

boulevard de Ménilmontant donc vous n'êtes pas les mieux placés pour défendre le développement du sport et des équipements sportifs dans le 11^e. »

M. le Maire : « Bien. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je pense que l'essentiel a été dit. Effectivement, on est tous très attachés à cette piscine Oberkampf. Je pense que dans l'intérêt des élèves du 11^e et du 20^e arrondissement – puisque ce sont essentiellement eux qui utilisent la piscine Oberkampf – l'urgence est d'abord de sauver cette piscine et les 25 heures de créneaux qu'ils y ont, avant d'envisager de construire une piscine qui prendrait d'abord un temps important parce que cela ne se construit pas du jour au lendemain, et surtout, Adrien TIBERTI l'a rappelé, les possibilités foncières d'ouverture d'une piscine dans le 11^e nous semblent assez compliquées.

Concernant le plan Nager à Paris et les objectifs fixés pour l'entrée en classe de 6^e, c'est vrai que c'est un peu compliqué parce qu'il y a eu beaucoup de désorganisations au niveau des sessions de piscine ces dernières années liées à la crise sanitaire : les piscines ont été fermées, ensuite il y a eu des protocoles un peu exigeants, pour éviter des brassages trop importants d'élèves, qui ont limité l'accès. Je n'ai pas les chiffres que vous avez sur le nombre d'enfants qui rentrent en 6^e sans savoir nager. J'attends des choses un peu plus précises concernant le 11^e arrondissement et on les regardera avec attention, mais je ne suis pas convaincu que le problème principal soit d'abord le manque d'accès aux créneaux pour les élèves des classes élémentaires. Mais on étudiera la question plus en détail. Merci. »

M. le Maire : « Merci cher Luc. En complément, le courrier que j'ai adressé dans le quartier était en réponse à la pétition qui m'avait été adressée, mais nous vous le transmettrons évidemment avec grand plaisir. Ce courrier reprend d'ailleurs essentiellement l'un des éléments de votre vœu, le fait que l'on utilise le site de la Mairie pour communiquer et informer la population. Ici, il y a la page imprimée de cette partie de notre site donc ce sont à peu près mot pour mot les termes de mon courrier.

La comparaison avec les Métallos est intéressante et en tout cas doit nous inciter à la vigilance, même si j'ai entendu que la vigilance était partagée par tous sur ce sujet. Par contre, le parallèle ne peut pas être fait jusqu'au bout parce que nous n'avons pas de promoteur dans cette situation précise. Nous sommes avec un propriétaire qui est chez lui et qui reste chez lui. La source d'inquiétude est, pour moi en tout cas, que je ne connais pas ses intentions. Il ferme du jour au lendemain une piscine qui fonctionne et pratique l'éviction. Et qui dit éviction, vu qu'il s'agit d'une activité commerciale, dit indemnité d'éviction. Mais de combien ? J'imagine que vu la fréquentation de cette piscine, elle ne doit pas être négligeable. Donc cela veut dire que derrière, il a un projet financier donc immobilier et c'est ce qui est source d'inquiétude. N'ayant aucune information, à part que c'est une société immobilière avec un sigle de trois lettres, nous n'avons pas le pouvoir de lever le secret, on n'a pas accès au fichier de Bercy, et c'est normal d'ailleurs. Donc on ne sait pas qui c'est.

J'ai demandé à l'exploitant de la piscine de faire passer le message au propriétaire que je souhaitais le voir. Le message est passé mais pour l'instant, il n'y a pas de retour. Il faut que nous soyons vigilants et le vœu va dans ce sens-là. Il sera de toute façon obligé d'abattre ses cartes à un moment donné : soit il y a une vente à un promoteur et auquel cas on sera dans la configuration des Métallos, soit il la garde pour lui-même et souhaite éventuellement engager des travaux qui vont modifier petit à petit la piscine, et dans ce cas, Patrick BLOCHE sera évidemment très vigilant sur le permis de construire. Je crains que des travaux à l'intérieur qui ne nécessiteraient pas de permis de construire puissent endommager irrémédiablement le patrimoine. J'évoquais les

carreaux ainsi que les vitraux, qui sont des éléments dont la modification peut être effectuée sans permis de construire, donc c'est une vraie source inquiétude. C'est pourquoi la solution la plus urgente, la plus rapide et la plus efficace, c'est une inscription à un classement au titre des Monuments Historiques. C'est le sens de ce vœu.

Enfin, sur le dernier point par rapport au manque de piscines, on peut tous faire ce constat. Nous aimerions tous avoir trois à cinq piscines dans le 11^e arrondissement. Je vous propose de garder cette bonne idée que Luc LEBON a évoquée, celle d'avoir des adresses pour la discussion que nous aurons inévitablement sur le Plan Local d'Urbanisme. Il faut que nous localisions des adresses et que nous mettions au PLU des réserves pour équipements sportifs, notamment pour des piscines, sur les parcelles qui pourraient en accueillir. N'ayant pas de fonciers disponibles dans l'immédiat qui permettraient d'accueillir une piscine, c'est la solution la plus efficace que je vois à ce stade pour qu'à terme – qui peut-être du long terme, mais préparons l'avenir –, nous puissions avoir une nouvelle piscine dans notre arrondissement.

Au terme de ce débat, je vais me tourner vers les trois auteurs des vœux pour savoir s'ils maintiennent ou retirent leurs vœux au profit du vœu de l'exécutif. Luc LEBON avait fait d'emblée la présentation du vœu de l'exécutif. Joëlle MOREL, retraits au profit du vœu de l'exécutif ? Oui, merci. »

Mme MOREL : « Je sais, grâce à des riverains, que des promoteurs visitent la piscine en ce moment. »

M. le Maire : « Je me suis rendu sur place à plusieurs reprises et j'ai rencontré un certain nombre d'habitants avec lesquels nous sommes en contact direct pour que, justement, il y ait une vigilance particulière et qu'ils nous préviennent dès qu'ils voient que ça bouge. En clair, s'il y a le moindre engin de chantier qui arrive, le moindre début de travaux et d'installations, il faut qu'ils nous saisissent. En tout cas, soyons tous vigilants puis faisons passer les informations quand on en a.

Nelly GARNIER, vous maintenez ? Oui. Donc je propose de commencer par mettre aux voix votre vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement.

Considérant que la piscine Oberkampf a fermé ses portes à la fin du mois de février, suscitant l'émoi de nombreux riverains tant pour ce qui est de préservation de ce bâtiment à l'intérêt patrimonial unanimement reconnu qu'au niveau de son usage sportif. La ministre de la Culture a été saisie pour protéger le bâtiment au titre des Monuments historiques, démarche à laquelle nous apportons notre soutien ;

Considérant qu'au-delà de la question patrimoniale, la fermeture de la piscine Oberkampf met également en lumière le manque criant de piscines à Paris, pourtant nécessaire à l'apprentissage et à la pratique de la natation ;

Considérant que huit écoles fréquentaient la piscine et que toutes les classes n'ont pas pu bénéficier d'un report vers un autre établissement ;

Considérant que le 11^e arrondissement ne compte que 2 piscines municipales pour 150 000 habitants, comprenant pour l'une un bassin de nage de 25 mètres et un petit bain de 12 mètres, et pour l'autre un bassin de nage unique de 25 mètres. Cela fait du 11^e arrondissement l'un des arrondissements les moins bien équipés de la capitale. Lorsqu'une de ces deux piscines est fermée pour entretien ou pour réparation, ce qui n'est pas rare, la situation est encore plus problématique ;

Considérant que dans le cadre du Plan "Nager à Paris", la Maire de Paris s'est engagée à ce que tous les jeunes Parisiens sachent nager à l'issue du CM2 et que les derniers chiffres transmis par la Direction des Affaires Scolaires montrent que ce n'est pas le cas pour un tiers d'entre eux ;

Considérant que ce chiffre d'un tiers d'enfant ne sachant pas nager à l'entrée en 6^{ème} doit être mis en regard des efforts déployés par nombre de parents pour apprendre à nager par eux-mêmes à leurs enfants en dehors de Paris lors des vacances scolaires ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

que la Direction de la Jeunesse et des Sports soit saisie pour explorer la possibilité d'implanter une nouvelle piscine dans le 11^e arrondissement afin de répondre tout simplement aux objectifs que la majorité municipale s'est elle-même fixés dans le cadre du plan Nager à Paris.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Les élus du groupe Paris en commun, du groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'intérêt historique de cette piscine ouverte en 1886, son intérêt patrimonial puisqu'elle est la dernière des 6 piscines construites à Paris au 19^e siècle et son intérêt architectural remarquable, en raison notamment de sa verrière, son carrelage et ses vestiaires en balcon ;

Considérant le nombre restreint de piscines dans le 11^e, que cet établissement privé accueillait les scolaires depuis de nombreuses années, figurait dans le cadre du récent plan « Nager à Paris » et était largement apprécié par les habitants-e-s des quartiers de l'est parisien ;

Considérant que depuis de nombreuses années, le devenir de la piscine fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Mairie du 11^e ;

Considérant le vœu voté le 22 janvier 2020 au Conseil d'arrondissement « relatif à l'intérêt patrimonial » suite au risque mentionné d'un projet immobilier émis en décembre 2019 par le gestionnaire. Ce vœu demandait à la Ville de Paris, via la Commission du Vieux Paris, en lien avec les Architectes des Bâtiments de France de se prononcer dans les plus brefs délais sur l'aspect historique et patrimonial de la piscine rue Oberkampf et que la piscine fasse l'objet d'une protection patrimoniale lors de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme de Paris ;

Considérant que l'étude faite par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris confirme la réelle valeur historique et patrimoniale de ce bâtiment et conclut que toute demande de démolition devra être écartée et qu'une protection devra être envisagée à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui interviendra en 2023 ;

Considérant la fermeture définitive de la piscine le 28 février 2022 par le propriétaire et de la mise en vente des objets liés à l'établissement ;

Considérant que cette fermeture fait suite à une décision privée et commerciale consécutive à un accord survenu entre le bailleur et le gérant dans lequel la Mairie ne peut juridiquement pas s'immiscer ;

Considérant la mise en ligne d'une pétition qui compte à ce jour du 28 février 2022 plus de 7500 signatures et des très nombreux articles dans les journaux qui vantent l'intérêt patrimonial et la fréquentation de cet établissement ;

Considérant que la majorité municipale, comme beaucoup d'habitant-e-s de l'Est parisien ne saurait se résoudre à cette situation ;

Considérant le risque grandissant des pics de chaleur à Paris dans un quartier très dense, très peu végétalisé et le besoin crucial de maintenir des points d'eau ;

Considérant que ne pouvant attendre la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme, le Maire du 11^e a écrit à la Ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot, pour que ce lieu fasse, en urgence, l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, des élu-e-s du Groupe Ecologiste du 11^e, et des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU

- Que la Ville de Paris engage un dialogue avec l'acquéreur du site dans le but de sauvegarder cette piscine ;
- Que la Mairie du 11^e actualise régulièrement les informations sur son site pour informer les habitants de l'avancement de la situation de cette piscine ;
- Que la Ville de Paris demande à la Commission du Vieux Paris de mettre le devenir de la piscine Oberkampf à l'ordre du jour de sa prochaine séance ;
- Que la Ville de Paris soutienne les démarches engagées par le Maire du 11^e, auprès de la Ministre de la Culture pour que celle-ci accorde au plus vite une suite favorable à sa demande de protection de la piscine Oberkampf au titre des Monuments Historiques.

M. le Maire : « Je mets aux voix le vœu de l'exécutif. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté.

V11202211 – Vœu relatif à la lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire : « Les sujets se suivent mais ne se ressemblent pas. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est vrai, qui aurait cru qu'un jour nous parlerions du frelon asiatique dans ce Conseil ? »

À l'approche du printemps, notre groupe propose, par ce vœu, que la Ville de Paris fasse preuve de capacité d'anticipation en adoptant une stratégie de lutte contre le frelon dit « asiatique » qui ne manquera pas encore cette année d'envahir nos parcs, dès le retour du beau jour. Pour rentrer un peu plus dans le détail :

Considérant que cette espèce invasive est entrée en France il y a 20 ans et s'est implantée, selon les données du Ministère de l'environnement, à Paris vers 2016 ;

Considérant notamment leur caractère nuisible pour les insectes – notamment les abeilles – ainsi que pour les animaux domestiques, voire les enfants ou plus généralement les personnes humaines fragiles, en particulier dans les parcs et jardins pour des raisons évidentes (il y a des fleurs) ;

Considérant la mise au point récente de nouveaux dispositifs mécaniques – c'est-à-dire non chimiques – de fabrication française (brevet déposé en France, produits en France et vendus en France, notamment auprès de nombreuses collectivités), permettant de piéger les frelons sans risque pour les abeilles ;

Nous proposons tout simplement que le 11^e expérimente (au bénéfice des habitants du 11^e, mais une expérimentation qui pourra être facilement étendue à la capitale entière en cas de résultats

positifs) l'installation de ces dispositifs mécaniques de pièges dans l'ensemble des parcs et jardins de l'arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole à Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci cher collègue du groupe Changer Paris. Si vous vous souvenez bien, on avait débattu des guêpes il y a quelques mois. Maintenant, on débat du frelon asiatique donc merci pour votre vigilance d'entomologiste passionné de la question des vespides à Paris.

Vous avez raison, il s'agit d'une espèce nuisible et invasive. Ce constat, on ne peut que le partager. Ce frelon n'est pas létal et le risque encouru par la population n'est pas majeur, néanmoins il nécessite une vigilance de notre part.

Cependant, nous ne pourrions pas en l'état donner un avis favorable à votre vœu parce que les services techniques de la Ville de Paris, la Direction des Espaces verts notamment, continuent à ne pas recommander l'installation des pièges que vous évoquez. Ces pièges ont en effet un principe de base qui est problématique : pour que les pièges marchent, il faut qu'ils attirent les animaux et notre but n'est pas d'attirer ces animaux nuisibles auprès des usagers des jardins. C'est une première difficulté de base sur le piégeage dans les jardins.

La deuxième difficulté est qu'au regard des connaissances scientifiques dont nous disposons aujourd'hui dans le cadre d'un dialogue avec le Muséum d'Histoire Naturelle, et contrairement à ce qu'affirme votre vœu, il n'apparaît pas que ces pièges soient déjà en situation de différencier les espèces et donc qu'ils représenteraient, au regard des informations dont la science dispose, une espèce de menace pour les autres espèces, notamment les abeilles domestiques et les pollinisateurs dont nous avons besoin et dont nous souhaitons le développement à Paris..

Le Muséum évoque l'implantation des pièges mécaniques que vous mentionnez, dans le cadre très limité de protocoles très encadrés et très scientifiques. Nous ne sommes pas en situation de déployer ces dispositifs sur l'ensemble des jardins parisiens. En revanche, nous allons maintenir la politique actuelle qui est une politique de repérage, de surveillance et de vigilance accrue pendant la saison qui s'ouvre, par l'ensemble des agents des espaces verts, ainsi que de signalement et de recours à un prestataire pour une destruction rapide, systématique et sécurisée de ces nids, parce que c'est ce qui est pratiqué aujourd'hui dans les jardins.

Au regard de ces éléments, nous ne sommes donc pas en situation de donner un avis favorable à votre vœu. Cependant, je tiens à vous rassurer sur le fait qu'il a été transmis aux services techniques concernés pour leur demander si les préconisations qu'ils émettaient étaient en situation d'évoluer au regard de ce que vous évoquez. Donc nous maintiendrons et nous poursuivrons cette conversation pour avoir les dispositifs les plus efficaces possibles pour sécuriser les Parisiens dans nos jardins. Merci. »

M. le Maire : « Merci Florent HUBERT. Grégory MOREAU pour compléter. Vous avez changé de place. »

M. MOREAU : J'aimerais prendre deux minutes pour expliquer ce geste symbolique de changement de place. Rappelons que lorsqu'un élu se sert de sa carrière personnelle au détriment de l'intérêt général, il contribue à ce que les citoyens soient moins représentés politiquement bien sûr, et ainsi il corrompt notre démocratie représentative. Et bien, c'est ce qu'a fait David BELLARD lors des dernières élections municipales, en piétinant – pardonnez-moi pour

le terme, mais c'est ce qui s'est passé – des mois de campagne commune et de longues négociations entre le Parti Animaliste et EELV, négociations pourtant collégiales et démocratiques confortées par les votes des militants.

En effet, le jour de dépôt des listes en préfecture, M. BELLIARD a trahi ces deux partis-là en décidant seul de voler au Parti Animaliste un siège du conseil métropolitain afin de le récupérer pour lui-même, et de voler au Parti Animaliste un siège au Conseil de Paris, cette fois pour le copain Nour DURAND-RAUCHER. Dans nos partis respectifs, tout le monde est au courant de cette double trahison de M. BELLIARD. Il existe des documents écrits le prouvant.

Ce sont donc ces deux inversions de noms sur deux listes – ce n'est pas rien, deux inversions de listes, que M. BELLIARD a lui-même fini par qualifier de « bidouillages » devant une collègue élue et moi-même – que je veux dénoncer ici en inversant, à mon tour, la place de M. BELLIARD et la mienne au Conseil d'arrondissement. Je crois que les Français ne veulent plus de cette politique sale, de magouilles qui augmentent la défiance et la méfiance à l'égard des élus.

Je rappelle, par exemple, qu'aux dernières élections régionales, le taux d'abstention atteignait encore à peu près deux tiers aux deux tours. C'est considérable et c'est un problème pour notre démocratie. Ce soir, M. BELLIARD est absent du Conseil d'arrondissement. Il préfère ne pas s'investir dans l'arrondissement qui l'a pourtant élu et notamment représenter Yannick JADOT dans une réunion chez les amis du MEDEF.

C'est d'ailleurs – je l'avoue et je terminerai par ça – ce type de proximité entre M. BELLIARD et M. JADOT qui m'inquiète sincèrement pour l'écologie pour laquelle je souhaite une place centrale en France dans les prochaines échéances politiques. J'en termine avec cette parenthèse et j'en reviens à nos moutons ou à nos frelons. »

M. le Maire : « La piqûre du frelon est redoutable. »

M. MOREAU : « Tout à fait. Justice sera rendue, au moins oralement. »

Comme toujours, sur les questions des animaux liminaires – j'ai aussi en tête les surmulots –, la réponse létale, primaire et brutale de l'éradication est souvent la moins respectueuse de l'environnement et la moins pertinente. Pour confirmer et compléter un peu ce qu'a dit mon collègue Florent HUBERT, le piégeage n'en est encore qu'au niveau des tests actuellement, donc il paraît effectivement délicat de l'appliquer convenablement, en particulier parce que ces piégeages sont aussi nuisibles à toute la faune d'insectes. On sait que la diminution de la population d'insectes entraîne aussi la disparition de moineaux en agglomération qu'on voit à Paris, puisque les moineaux se nourrissent des insectes. Bref, vous l'aurez compris, mettre en place ces pièges peut impacter toute la biodiversité de nos parcs et jardins.

En revanche, il semble important de protéger les ruches – et pas de protéger les riches – par exemple avec des grilles d'entrée filtrant les frelons. C'est une méthode assez simple. Je pense en particulier au rucher du square Louis Majorelle, qui est issu du Budget participatif.

Je terminerai par ce point qui confirme aussi les dires de Florent HUBERT : la position officielle du Muséum National d'Histoire Naturelle est de recommander la destruction des nids de frelons, même si en tant qu'animaliste, je préfère recommander la maîtrise et peut-être la possibilité de les éloigner. Il y a chez les frelons cette notion de territorialité qui fait qu'on n'aura pas plus d'un nid tous les 250 mètres. D'après le Muséum, la seule mesure efficace aujourd'hui – je parle bien d'aujourd'hui – est de s'en prendre plus ponctuellement à ces nids existants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour votre réponse. Je ne commenterai pas le reste. En tout cas, il me semble que vous soulevez une question qui est intéressante et pour laquelle des réponses substantielles vous ont été apportées tant par Florent HUBERT que par Grégory MOREAU. De ce fait, est-ce que vous maintenez votre vœu ? Je me tourne vers vous pour avoir le dénouement. »

M. MARTIN : « Je ne commenterai pas non plus le mélodrame interne à la majorité qui ne regarde qu'elle. Oui, on maintiendra ce vœu, tout simplement parce que ces dispositifs ont eu une phase de test dans plusieurs communes, évidemment pas comparables à la nôtre car aucune commune française n'est comparable à Paris, mais qui montrent ces effets positifs. Nous regrettons que l'expérimentation ne puisse être menée et nous maintiendrons le vœu. »

M. le Maire : « Vous avez compris que si, dans les termes, le vœu n'est pas voté, pour autant le travail va se poursuivre et sur le fond, espérons que nous puissions avancer.

Qui est pour ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les élus du groupe Paris en commun, du groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté à la majorité. Merci. »

Le vœu est rejeté.

V11202212 – Vœu relatif au développement du réemploi à Paris

V11202213 – Vœu relatif au déplacement du site de traitement des encombrants de l'avenue de Bouvines

Q11202201 – Question orale relative au TEP Ménilmontant

M. le Maire : « Puisque ce sont deux sujets qui se recoupent, je vous propose de grouper les discussions sur le vœu relatif au développement du réemploi à Paris présenté par Alexandre VISCONTINI ainsi que la question orale de Jean-Christophe MARTIN sur le TEP Ménilmontant, pour avoir un débat d'ensemble et une réponse cohérente sur l'ensemble de ces questions. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Nous avons clairement une problématique des objets encombrants dans le 11^e arrondissement, ce n'est pas une nouveauté. Chaque année, à Paris, ce sont entre 110 000 et 120 000 tonnes d'objets encombrants qui sont collectés, soit par l'apport directement en déchetterie, soit au pied des immeubles, pour plus d'un tiers d'entre eux. Parmi ceux-là, les dépôts sauvages représentent plus de quasiment 30 000 dépôts dans le 11^e arrondissement.

Nous avons mis en visibilité cette problématique, qui peut parfois paraître invisible pour certains habitants du 11^e, à l'occasion de la dernière édition du « Village de la Récup » en septembre 2021, avec l'opération dénommée « 24 heures des encombrants ». À l'époque, c'était 55 m³ d'encombrants qui avaient alors été entreposés sur le parvis de la Mairie, pour montrer symboliquement le volume que représente un seul jour de collecte. À cette occasion, les agents de la propreté du 11^e avaient également été sensibilisés au geste de tri sélectif par la ressource de la Petite Rockette. Certains objets avaient pu être récupérés par des habitants, pour montrer aussi la puissance du réemploi.

Au quotidien, pour faire face à cette situation, la Mairie du 11^e a mis en place depuis quelque temps une benne destinée à broyer les encombrants avant de les apporter à la déchetterie, en vue de leur incinération. Cette benne entraîne des nuisances sonores, certaines pour les riverains et les écoliers de l'école Bouvines en face de laquelle elle est installée. L'impact environnemental est aussi très important, comme je viens de le souligner.

Pour autant, nous ne pouvons pas supprimer purement et simplement cette benne et demander aux agents de la DPE de faire des allers-retours plusieurs fois par jour jusqu'à la déchetterie d'Ivry, ce qui entraînerait une détérioration de leurs conditions de travail et aurait un impact sur le trafic routier, la pollution de l'air et l'empreinte carbone.

Alors, quelles solutions ? Pour nous Écologistes, la benne ne peut pas être déplacée sur le TEP de Ménilmontant, ce qui serait contraire à notre contrat de mandature. Le groupe Écologiste souhaite réaffirmer ici son opposition à l'installation de la benne sur le TEP Ménilmontant. Nous demandons néanmoins de rendre publique les contraintes techniques pour installer la benne broyeuse dans l'arrondissement, d'examiner d'autres pistes et de communiquer les études relatives au lieu potentiel examiné.

Mais surtout, pour engager un véritable changement de comportement, nous suggérons d'agir bien en amont, en réduisant drastiquement le volume des encombrants produits. Comment ? C'est l'objet du vœu qui est présenté ce soir et qui porte plusieurs demandes. La première est de communiquer fortement auprès des habitants, des entreprises du 11^e, de tous les acteurs, sur la nécessité de réduire. Il faut vraiment réduire le volume des objets encombrants, en invitant l'ensemble de ces acteurs, les habitants à utiliser des outils de réemploi existants : il y a la démarche Paris Réemploi, qui est aujourd'hui proposée à titre expérimental et qui reste pour l'instant très peu connue ; et on peut aussi mieux faire connaître l'ensemble des ressourceries de l'arrondissement et, plus largement, de Paris.

Nous demandons également d'identifier, avec les bailleurs sociaux ou avec l'ensemble des autres acteurs, des lieux en sous-sol pour aider au tri et à la valorisation de ces objets encombrants.

Nous demandons de soutenir le développement de ressourceries éphémères organisées par des habitants, ou par tout autre acteur concerné, qui ont besoin d'un soutien logistique et de lieux dédiés comme des cours d'école par exemple.

Puis, pour les encombrants déposés dans l'espace public, nous demandons de renforcer considérablement la collecte sélective à la source des objets encombrants, en vue de leur réemploi dans les filières dédiées, notamment en ciblant des prestations par nature d'objets, en développant la formation des agents de la Ville – comme on a commencé à le faire – et en s'appuyant sur les travailleurs du réemploi. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Grégory MOREAU et peut-être aussi à Jérôme MEYER pour évoquer le débat qui a eu lieu au sein du conseil de quartier.

En l'occurrence, commençons par quelques rappels parce que cette question de la benne est un sujet ancien. Je me rends compte que je suis en train de répondre, alors que j'avais annoncé une discussion globale. Donc pardon, je reprends ma parole et je la redonne à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Par un courrier du 9 février 2022, vous avez décidé de rouvrir un débat vieux de dix ans. En effet, dans ce courrier adressé aux pétitionnaires formulant – cela vient d'être appelé une plainte – une plainte parfaitement légitime contre la benne installée avenue de Bouvines, vous avez décidé de rouvrir le dossier d'implantation d'une déchetterie sur le TEP Ménilmontant, au 49-53 boulevard du même nom.

Permettez-moi tout d'abord de revenir en arrière et de rappeler l'opposition continue des riverains, des associations et de l'ensemble des élus Les Républicains sous leur dénomination respective, à votre projet d'implantation d'une déchetterie sur cette parcelle. Opposition rejointe plus tard par nos collègues Europe Écologie-Les Verts qui sont membres de votre majorité. Je voudrais vous rappeler les huit années de procédures en justice initiées par les collectifs de riverains jusqu'à l'annonce de l'abandon du projet quelques mois avant les élections municipales, timing fort opportun. Grâce à cette opposition déterminée riverains-associations-élus (nous sommes certains autour de cette table à nous être mobilisés physiquement devant le TEP pour le sauver) qui a su durer dans le temps, les parisiens peuvent aujourd'hui bénéficier d'une parcelle qui, si elle n'est pas parfaite, reste tout de même un espace vert.

(Pour répondre à notre collègue TIBERTI : oui, je suis fier d'avoir participé à cette opposition contre l'implantation, certes d'un gymnase mais avant tout d'une déchetterie et, comble du cynisme, d'un immeuble de logement social juste au-dessus d'une déchetterie sur ce qui était à l'époque, un terrain de sport et un espace vert que cette majorité a démoli).

Bien sûr, vous ne parlez pour l'instant que d'une benne pour libérer l'avenue de Bouvines dont l'occupation par cette même benne n'a effectivement que trop duré. Mais nous savons que, concernant votre vision du TEP Ménilmontant, le diable se cache parfois dans les détails. Nous n'oublions pas votre volonté passée d'installation d'une déchetterie, selon la terminologie des flyers de la Ville de Paris. C'est écrit ici en vert sur blanc : CVAE (centre de valorisation et d'apport des encombrants) = déchetterie. J'en ai parlé ci-avant.

Nous n'oublions pas non plus votre volonté de bétonner cette parcelle, telle que présentée en page 7 du programme Paris en Commun lors des dernières élections municipales.

Votre annonce et les inquiétudes qui en découlent conduisent donc les élus du groupe Changer Paris à vous adresser la question suivante : sans remettre en cause le caractère nécessaire de l'évacuation de la benne avenue de Bouvines, l'exécutif peut-il clarifier une fois pour toutes l'avenir qu'il entend donner à la parcelle dite du TEP Ménilmontant ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Comme je commençais à l'indiquer, la question du devenir de cette benne est un sujet ancien, comme celui du site du 49-53 boulevard de Ménilmontant, qui est une adresse sur laquelle pendant de nombreux mois, peut-être même des années, cette fameuse benne était installée sans que nous n'ayons plus de plaintes que cela de riverains, qui étaient plutôt occupés à tresser des banderoles pour les accrocher à leur balcon et empêcher l'arrivée de logements sociaux à cette adresse. Mais chacun connaît l'histoire donc je n'y reviens pas.

Vous me connaissez, je suis quelqu'un qui essaie d'agir en fonction du bon sens et de l'intérêt des habitants de notre arrondissement. Remettre cette benne sur cette parcelle me semblait être une solution par nature temporaire et qui prendrait une place vraiment minime. Chacun en conviendra, sur une surface de 5 500 m², cette benne n'occupe que quelques dizaines de mètres carrés tout au plus, en tenant compte des engins qui tournent autour. Donc ce n'est vraiment rien du tout.

Pourquoi j'ai mis ce sujet dont j'imaginai bien qu'en l'écrivant dans ce courrier, cela susciterait quelques émotions ? Tout simplement pour essayer de faire bouger la situation. Disons les choses comme elles le sont plutôt que de se draper dans des positions ou des postures : il y a un an, je suis allé avec Emmanuel GRÉGOIRE sur place pour que lui-même puisse voir, discuter et échanger avec le collectif, en me disant peut-être que, par sectarisme ou par le poids d'années d'opposition, je n'étais plus capable de le faire. Mais ce qu'il a vu tout de suite, c'est une porte fermée, en tout cas au sens figuré. Nous étions venus discuter et échanger avec ce collectif pour leur dire notre disponibilité, pour mettre en œuvre les éléments que nous avons écrits dans notre programme municipal, qui est l'objet d'un accord signé et qui prévoit notamment la création d'un jardin. Nous avons trouvé porte fermée à cette proposition. Dans l'attente de la concertation, de la discussion et de la genèse de ce jardin, nous avons demandé au même collectif de signer une convention d'occupation, ne serait-ce que pour pouvoir prendre une assurance. Nous avons trouvé une porte fermée.

Aujourd'hui, de par leur choix délibéré, par ce refus, tout agent municipal qui viendrait entretenir, sécuriser, mettre aux normes et régler les petits problèmes du quotidien, trouve littéralement une porte fermée puisque les clés de cette porte n'ont toujours pas été remises aux services de la Ville. Ce collectif engage donc sa responsabilité de manière lourde. S'il y a un accident ou autre, la responsabilité ne pourra pas leur échapper.

Mon souhait est de faire bouger les choses donc je me suis dit qu'avec une petite benne, peut-être que les choses pourront évoluer. Je constate que malheureusement on reste sur des positions figées sur des luttes passées. Ces luttes sont passées. Le choix que nous avons pris, avec la Maire de Paris, de refuser, rejeter et abandonner le projet qui a été défini et confié à Paris Habitat, est un choix politique que nous assumons, mais nous voulons l'assumer jusqu'au bout. Ce choix a conduit à un accord dans lequel nous prévoyons un programme. J'aimerais bien que, après deux ans de mandat, nous commençons à mettre en œuvre ce programme sur lequel nous avons été élus. Je vois qu'il n'est pas même possible d'avoir une convention d'occupation avec le collectif qui est sur place, pour pouvoir assurer les activités qu'ils font, et qu'il n'est pas possible non plus de travailler sur le projet sur lequel nous nous sommes engagés.

Je suis heureux que ce courrier ait produit au moins cet effet-là. Il permet – puisque c'est la réponse à la question que vous vous posez – de redire notre engagement à mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus et sur lequel la majorité s'est engagée en signant un accord de mandature.

Pour ce qui est plus précisément de la benne, au-delà de cette question du TEP Ménilmontant, cette benne a déjà beaucoup circulé. Les sites dans lesquelles elle est allée antérieurement ne sont plus accessibles pour différentes raisons. Il s'agissait souvent d'emprises libres dans l'attente de projets, réalisés depuis et donc n'existent plus tout simplement, ce qui conduit les services de la Ville à nous dire qu'ils n'ont pas d'autres solutions. Je sais que Grégory MOREAU a quelques idées et on va travailler ensemble pour essayer pour faire bouger les services, qui peut-être eux-mêmes travaillent sur des études anciennes. Les études ayant été faites il y a quelques années, peut-être que nous allons réussir à dégager une nouvelle marge de manœuvre.

Je voudrais quand même rappeler, pour la complète information de chaque élu mais aussi du public, que les modalités d'exploitation de cette benne ont évolué, et qu'en accord avec le directeur de l'école élémentaire, M. BARTOLI – qui n'est pas le dernier mobilisé contre cette benne –, cette benne ne fonctionne que le lundi après-midi, le mardi après-midi, le mercredi toute la journée, le jeudi matin et le vendredi toute la journée. Normalement, elle ne fonctionne pas le weekend.

Il se trouve que nous n'avons plus de chef de circonscription de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). Son remplaçant va arriver la semaine prochaine, mais un service, quand il n'a plus son chef, peut parfois prendre des initiatives de bon gré et sans y voir mal. Il m'est revenu que, fort maladroitement, les services de la Propreté ont exploité cette benne un dimanche matin récemment. Évidemment, ce n'est pas normal et ça ne concourt pas à apaiser les choses.

En tout cas, pour répondre sur les autres éléments du vœu qu'Alexandre VISCONTINI a présentés, le réemploi est bien évidemment l'un de nos combats communs. D'ailleurs, vous y avez fortement contribué en créant et permettant l'ouverture dans un temps record – et je tiens à le saluer – de la ressourcerie petite enfance dans les locaux du « 230 Mètres Cubes » rue du Chemin Vert. Les ressourceries ne manquent pas : la Petite Rockette est exemplaire à Paris et au-delà même, ce sont 3 600 tonnes de déchets en 2019 qui sont passées par les recycleries. Ce levier d'action est fortement mobilisé et c'est heureux.

Je vais peut-être passer la parole, sans être plus long, à Grégory MOREAU pour évoquer de possibles solutions, en tout cas des pistes de travail. Je voudrais qu'il réponde d'abord sur des questions plus spécifiques relatives à la benne. Le débat plus général sur le TEP Ménilmontant suivra, y compris sur les logements sociaux, cher Adrien TIBERTI. Nous commençons à nous connaître. »

M. MOREAU : « Merci de me donner la parole. Je rappelle un peu le contexte, cela me paraît important. Ce ne sont pas moins de 3 500 tonnes d'objets encombrants qui sont collectés par an dans le 11^e arrondissement, avec des volumes collectés qui croissent en moyenne de 10 % par an. Emporter les encombrants chaque jour vers l'incinérateur des Quais de Seine dans le 13^e arrondissement est un véritable défi. Au passage, je rappelle que cet incinérateur produit du courant électrique qui est partiellement utilisé et partiellement revendu.

Cela étant dit, nous avons bien sûr, conscience de la nuisance sonore causée par le broyage quotidien au point relais encombrants du 11^e. La benne compactante a été déplacée à peu près une dizaine de fois depuis 2014, notamment au TEP et précédemment sur le boulevard de Charonne. Il se trouve en effet que, depuis octobre 2019, elle est malheureusement installée aux abords des classes de l'école élémentaire du 4 avenue Bouvines, c'est-à-dire aussi à proximité d'habitations et d'une clinique vétérinaire qui est dans le périmètre. Ce sujet revient donc régulièrement en conseil d'école de Bouvines.

Quel est le problème ? Le problème est de trouver un emplacement de 200 m² pour la benne, n'importunant pas le voisinage dans l'arrondissement très dense qui est le nôtre, et prenant en compte les contraintes d'espace public indiquées par les services de la DPE et de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), d'autant que probablement, il n'y a pas de déport possible dans les arrondissements attenants, notamment la déchetterie de la Porte des Lilas qui est elle-même saturée.

Divers sites ont déjà été étudiés par les services puis abandonnés à cause de contraintes techniques, comme à Bastille et Fontaine au Roi en 2021 ou plus récemment à République. François VAUGLIN l'a rappelé, notre majorité travaille activement sur ce problème, notamment en interagissant avec le directeur de l'école Bouvines, M. BARTOLI. François VAUGLIN a également rappelé les aménagements horaires qui ont été faits pour soulager un peu l'école.

Ainsi, pour libérer le site Bouvines quand cela est possible, c'est un emplacement non pas de la Ville de Paris mais de la Sernam qui, de manière occasionnelle, est emprunté. Cela montre

vraiment toute l'attention portée sur ce sujet et les solutions qu'on peut imaginer. Je rappelle aussi, avant de passer à des choses plus tournées vers le futur, qu'il a toujours été dit, y compris à cette école Bouvines, que l'emplacement était non définitif, même si on sait tous qu'il a bien sûr trop duré.

J'avais l'espoir que le bruit insupportable dans les aigus, que les bruits stridents générés par cette broyeuse soient simplement dus à un dysfonctionnement mécanique ou à une vétusté de la broyeuse. Cela aurait été une solution simple, mais ce n'est malheureusement pas le cas : en fait, ce bruit insupportable est lié au frottement des meubles qui sont broyés sur les parois. C'est vraiment consubstantiel au procédé lui-même, donc inéluctable. Cette piste n'en est malheureusement pas une, c'est ce que j'ai appris de mes discussions avec la DPE.

Une solution à court terme serait peut-être déjà de continuer à déplacer la benne régulièrement, par exemple tous les trois à six mois devant une parcelle non habitée. Encore faut-il les trouver.

La solution, un peu radicale, mentionnée aussi par les habitants du quartier Nation/Alexandre Dumas, de la suppression définitive de la benne Bouvines induirait des allers-retours quotidiens des camions de la propreté, qui contribueraient évidemment aux embouteillages, à la pollution directe, à la perte de temps et à la sur-fatigue des agents. J'assume donc en disant que je partage l'avis de la DPE : ce n'est pas une piste souhaitable.

De mon côté, je continue à interagir avec la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) pour explorer d'autres pistes d'emplacement pérenne. Plus récemment, une première possibilité de site alternatif a été évoquée : il se situe dans le prolongement de l'avenue de Bouvines, sur le terre-plein de la place de la Nation, entre deux voies automobiles, donc en dehors de l'environnement direct de l'école Bouvines. Mais ce n'est pas forcément une solution idéale non plus. Je voulais juste la mentionner pour montrer qu'il y a quand même des avancées et qu'on travaille dessus.

Je souhaite bien sûr que nous nous rendions place de la Nation mais aussi sur d'autres sites avec ces services de la DPE et de la DVD, ainsi que le nouveau Directeur Général adjoint des services chargé de l'espace public, M. Julien BOURY, et également le nouveau chef de la division du 11^e de la DPE, M. Adrien BACHELET qui, comme François VAUGLIN l'a rappelé, devrait arriver dans une semaine. Nous aurons ces réflexions communes. Au passage, je veux aussi dire que dans le même esprit, nous continuons à chercher des lieux où installer des Trilib sans gêner les riverains de la même manière.

J'étais un peu long, pardon, mais j'ai presque fini. Je veux juste mentionner deux choses. D'abord, l'implication des riverains : lors du conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas, j'ai proposé d'échanger avec les riverains afin de dégager ensemble des solutions convenant à tous. Je suis maintenant en lien avec le collectif Bouvines. Il y aura en avril une réunion inter-conseils de quartiers sur le plan de propreté et je m'engage à y aborder aussi cet aspect. S'en suivra une réunion avec la DPE et M. le Maire, puis une réunion publique. Tout ça pour dire que nous ne manquerons pas d'occasions de réfléchir avec les habitants.

Et pour terminer, je n'ai rien à ajouter aux aspects de réemploi que mon collègue Alexandre VISCONTINI vient parfaitement de décrire. Plus précisément sur le volet de la benne Bouvines, j'ai rencontré les habitants qui subissent la présence de cette benne. Je voudrais soumettre également au présent Conseil d'arrondissement, si cela est possible – et il semble que ça le soit – le vœu rédigé par l'atelier participatif écologie-végétalisation-économie circulaire du conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas, vœu qui demande en particulier la recherche et l'utilisation,

dès que possible, d'un emplacement approprié pour accueillir le site de traitement des encombrants du 11^e et qui demande aussi des applications de mesures techniques pour réduire le volume sonore de la broyeuse, de type isolation sonore et autres. Pardon d'avoir été un peu long. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Grégory. Est-ce que ce vœu a été distribué ? Oui, donc tout est sur la table pour le débat. Je donne la parole à Jérôme MEYER pour un retour sur le conseil de quartier qui a longuement débattu de ce sujet. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je ne vais pas revenir sur les propos qu'a tenu mon collègue Grégory MOREAU, que je partage pleinement, mais je vais revenir sur cette plénière du conseil de quartier.

Je crois, et je le rappelle assez souvent, que nous sommes très attachés avec mon collègue Jean-Pierre CORSIA, à la démocratie locale et à faire en sorte que les habitants puissent s'exprimer. Cette plénière du conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas a été particulièrement suivie. Je crois que cela faisait bien longtemps qu'on n'avait pas eu autant de monde. Je pense même que la salle était pleine à craquer. Durant cette plénière, l'un des ateliers a travaillé sur ce vœu que vous présentait mon collègue Grégory MOREAU. Les habitants se sont exprimés et ont posé des questions. Ce vœu a été voté à l'unanimité, peut-être moins une ou deux abstentions, si je m'en souviens bien, ce qui, vu le nombre de participants, est quand même quelque chose de notable.

Je crois qu'en tant qu'élus et attachés à la démocratie locale, nous ne pouvons que nous féliciter que ce vœu adopté en conseil de quartier puisse être présenté et voté aujourd'hui en Conseil d'arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien, merci. La parole est à Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Quelques mots de contexte. J'ai bien lu le vœu du groupe Europe Écologie-Les Verts et j'ai bien compris quelle était la préoccupation, remontée par les habitants au conseil de quartier Alexandre Dumas/Nation. Il y a une benne qui est là maintenant depuis longtemps et les habitants demandent à ce qu'un autre emplacement soit trouvé et c'est tout à fait normal puisqu'ils ont déjà donné pendant un certain temps. Nous sommes des élus, nous sommes des responsables et la moindre des choses est de proposer un autre emplacement. Sinon, ce sont des paroles en l'air et nous ne nous positionnons pas comme élus.

J'ai bien lu le vœu, mais si vous me permettez un parallèle, j'ai l'impression que face à un problème, face à une maladie, on ne s'attaque qu'à la prévention et à aucun moment au curatif. Or, toute l'histoire de la médecine nous prouve qu'il faut tenir les deux bouts sinon ça ne marche pas. Donc même si on réduit drastiquement le nombre d'encombrants, on a besoin d'une déchetterie. Moi, ça ne m'a jamais gêné qu'on parle de déchetterie ou de centre de valorisation de l'apport des encombrants. On peut l'appeler déchetterie « Patrick BLOCHE », ce serait très honorable et Patrick le prendrait pour ce que c'est. C'étaient les termes de Jacques LEFORT à l'époque qui disait systématiquement... »

M. BLOCHE : « Les dénominations, c'est une fois qu'on est mort ! »

M. TIBERTI : « Non, non, on peut le faire de suite pour service rendu, il n'y a pas de problème !

Je n'ai aucun problème avec l'existence d'une déchetterie, en plus en sous-sol, en plus au boulevard de Ménilmontant et 85 logements sociaux par-dessus. Je pense que ce serait de bonne politique. Ce que je n'accepte pas par contre, c'est de dire « c'est compliqué, on ne peut pas la mettre là, on ne peut pas la mettre là non plus » et à la fin, on ne règle jamais le problème et on fait une certaine de forme de démagogie.

Nous sommes élus, nous sommes en responsabilité. Il y a une benne et elle ne devrait plus exister parce qu'il devrait y avoir une déchetterie ou centre de valorisation et d'apport des encombrants. Nous n'avons pas réussi à la faire et c'est une tâche sur notre mandant précédent. Cet équipement est toujours nécessaire, je milite toujours pour qu'il y ait cet équipement boulevard de Ménilmontant. Mais en attendant, en responsabilité, nous devons pouvoir dire que cette benne doit aller sur le boulevard de Ménilmontant.

Par ailleurs, je n'accepte pas la privatisation d'une parcelle d'un demi-hectare dans notre arrondissement. Je passe devant tous les jours à vélo et je trouve que l'occupation est très faible. Quand on compare avec les jardins publics parisiens et leurs occupations très importantes, on est frappé par le faible nombre de gens qu'il y a. Quand j'entends que les occupants actuels, sans droit ni titre, refusent toute forme de dialogue avec les services municipaux, y compris avec de simples agents pour les dérangements du quotidien, je suis excessivement choqué. Je pense que ceux qui ont conduit à cette situation portent une lourde responsabilité. On ne peut pas faire de la démagogie au point de laisser un demi-hectare dans l'arrondissement dans des mains que personne ne maîtrise. On ne peut pas se rendre complice d'une forme de privatisation.

Certains disaient se battre pour un stade, il n'y a plus de stade. Le stade que nous voulions reconstruire n'est toujours pas là. Il n'y a rien du tout et c'est un grave problème. »

M. le Maire : « Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Les Écologistes n'ont pas attendu le groupe Changer Paris pour mener le combat contre la densification et la bétonisation de la parcelle de Ménilmontant. Avant même d'être élue en 2014, en tant que militante Europe Écologie-Les Verts, habitante du Nord-Est de l'arrondissement, j'étais très investie dans le jardin partagé et suivait avec un grand intérêt cette expérimentation d'un jardin partagé qui fonctionnait grâce à la récupération d'eau de pluie.

Avec les membres du jardin partagé, avant de s'opposer à l'urbanisation de la parcelle, nous avons pris le temps d'analyser le projet proposé par la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle, en tant qu'élue aux espaces verts, j'étais dès le 24 janvier 2017 devant les bulldozers pour empêcher la destruction du jardin, puis présente à la plantation du premier arbre sur la parcelle de Ménilmontant en novembre 2018. Depuis plus de trois ans, cette parcelle est le symbole à Paris de la nécessité de la préservation de pleine terre et de l'infiltration de l'eau.

D'autres interventions ont été faites depuis et on sait combien notre contrat de mandature entre Europe Écologie-Les Verts et les partis de la majorité ici ce soir repose sur le contrat du TEP Ménilmontant et son devenir. Nous avons un écrit et c'est cet écrit qui est la base de notre contrat. Il semble ce soir que le Maire de l'arrondissement remette en cause ce texte qui a été écrit ensemble. Nous prenons donc acte que ce texte est remis en cause. »

M. BLOCHE : « Il a dit le contraire. Il veut faire un jardin public, il demande les clés. »

Mme MOREL : « Non, il n'a pas dit le contraire. Je demande publiquement une réunion avec toi François et Alexandre pour comprendre exactement aussi ce qui se passe par rapport au TEP de Ménilmontant. Je demande une réunion le plus vite possible. »

M. le Maire : « Ma porte a toujours été ouverte à tous les élus qui souhaitaient qu'on échange donc voyons-nous dès que possible. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « M. le Maire, juste pour revenir au fond du débat et expliquer notre vote puisque nous lisons avec intérêt le vœu déposé sur table. Nous le voterons, du moment que la recherche d'un parking inutilisé ou de tout autre site n'implique pas de construire d'immeuble sur le TEP Ménilmontant. Joëlle MOREL a rappelé notre longue lutte partagée dans les fonctions qui étaient les nôtres.

Si je rejoins les propos de notre collègue TIBERTI sur l'appropriation de l'espace public, je rappelle que le premier vœu que nous avons déposé dans ce Conseil, sous cette mandature, était la récréation d'un terrain de sport en plein air et d'un jardin partagé, qui était effectivement très beau avant que cette parcelle devienne ce qu'elle est actuellement. Je le rejoins là-dessus. La responsabilité n'incomberait-elle pas plutôt à celui qui a pris la décision de démolir un terrain de sport, un jardin partagé et un jardin public que maintenant vous voulez recréer. »

M. le Maire : « Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Pour essayer de faire baisser les tensions et faire un peu de prospective, je voudrais rappeler que le projet initial sur la parcelle Ménilmontant n'était pas une déchetterie. C'était un magnifique projet d'économie circulaire. Il était prévu de collecter ces encombrants et de permettre à des ressourceries de venir les trier pour éviter qu'il y en ait trop, pour permettre de faire du réemploi et ensuite ça partait à une déchetterie à l'extérieur de Paris.

Je pense qu'aujourd'hui si on fait un peu de prospective – et je fais confiance au talent d'Alexandre VISCONTINI – pour nous permettre, en mettant la benne sur cet espace, de récupérer un maximum d'encombrants pour faire du réemploi et de ce fait d'avoir très peu d'objets à mettre dans la benne, cela permettrait de réduire les nuisances sonores et de continuer ce magnifique projet d'économie circulaire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer l'ont fait. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Je veux bien répondre, parce qu'on peut bien débattre, mais se faire traiter de démagogue, c'est un peu dur et pas vraiment la réalité aussi. C'est justement un peu démagogue de parler comme ça.

Effectivement, dans le vœu on n'a pas mis d'emplacement précis pour d'autres emplacements de benne, mais c'était volontaire. On respecte les processus aussi de la Ville, on a discuté avec les services sur ce sujet. On n'a pas suffisamment discuté entre nous, semble-t-il, c'est une certitude. Grégory MOREAU l'a rappelé, il semble qu'il puisse y avoir d'autres espaces qui puissent être examinés.

En tout cas, on souhaite, parce qu'on n'a jamais eu, que les contraintes techniques soient rendues clairement publiques par écrit à tout le monde, y compris aux habitants et au conseil de quartier, et que sur cette base, on puisse examiner d'autres espaces que l'avenue de Bouvines ou que le

TEP de Ménilmontant. Il nous semble que c'est une possibilité qu'il faut examiner et ne pas rester sur des postures démagogues. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que tout a été dit. Comme les choses sont sur la table, je vous propose maintenant que Grégory MOREAU avec les services de la DPE et de la DVD regardent les autres options qui, je l'espère, permettent de trouver une solution pour l'emplacement de cette benne.

Pour ce qui est du TEP, j'en reste sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Je pense qu'il n'est pas utile que je paraphrase ce que j'ai déjà dit. Si vous m'avez mal compris, et ça a été visiblement le cas, voyons-nous pour que je vous le redise, mais peut-être sans fatiguer tout le monde en bilatéral.

Les deux vœux sont sur la table. Je propose un vote favorable à celui que Grégory MOREAU a présenté, c'est-à-dire la reprise exacte du vœu voté par le conseil de quartier.

Je me tourne vers le groupe EELV pour savoir s'il retire leur vœu au profit du vœu de l'exécutif. Non, donc il est mis aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le volume des objets encombrants qui continue à augmenter dans le 11e, malgré la volonté de mettre en place une gestion responsable ;

Considérant les difficultés pour trouver des emplacements pour le traitement des encombrants, au regard de la densité de l'arrondissement ;

Considérant que depuis ces 10 dernières années, l'identification d'un site pour la benne et la broyeuse de traitement des objets encombrants est un enjeu fort, et qu'à ce jour seule une réponse temporaire y a été apportée en organisant des déplacements réguliers de cette benne dans les différents quartiers du 11e ;

Considérant le vœu du 9 février 2022 du Conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas, quartier qui accueille le site de traitement des encombrants Avenue de Bouvines depuis 2019 ;

Considérant les nuisances environnementales (absence de tri et de réemploi) et sonores supportées par les riverains et en particulier les enfants des écoles Bouvines – en cette période si particulière de crise sanitaire et l'obligation d'ouvrir les fenêtres à toutes les heures ;

Considérant le courrier du Maire envoyé le 9 février 2022 aux pétitionnaires et aux élu-es, précisant la volonté d'installer la benne au 49 bd de Ménilmontant, sur la Terre d'Écologie Populaire (TEP) de Ménilmontant, proposition contraire aux termes du contrat de mandature entre les groupes écologistes et Paris en commun ;

Considérant l'obligation par l'ordonnance n 2010-1579 du 17 décembre 2010 qui introduit « une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier (...) la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation » ;

Considérant le nécessaire respect des conditions de travail des agents de la division territoriale de la Direction de la Propreté et de l'Eau, qui ne peuvent réaliser de trop nombreux allers-retours pour apporter les objets encombrants en dehors de l'arrondissement en vue de leur incinération, allers-retours augmentant également le trafic routier, la pollution directe et l'empreinte carbone ;

Considérant, au regard des problèmes environnementaux, la nécessité absolue de réduire la production de déchets dans le 11e ;

Considérant la création dans notre arrondissement d'une nouvelle délégation au début de cette mandature « économie circulaire et trajectoire zéro déchet » ;

Considérant la territorialisation du plan de propreté dans les arrondissements qui, depuis quelques mois, offre une plus grande capacité d'action aux arrondissements, au plus proche du vécu et des expertises des habitants ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Écologiste du 11e ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris réalise, en toute transparence et dans les meilleurs délais possibles, des études de nouveaux emplacements pour la broyeuse d'objets encombrants, précisant par écrit les contraintes techniques et les opportunités, et communique celles-ci en priorité aux élu-e-s concerné-e-s ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe municipale ;
- Que la Ville de Paris renforce considérablement la collecte sélective à la source des objets encombrants, en vue de leur réemploi dans les filières dédiées, notamment en ciblant des prestations dédiées par nature d'objets, en développant la formation des agents de la Ville de Paris et en s'appuyant sur les travailleurs du réemploi ;
- Que la Ville de Paris, en lien étroit avec les élu-e-s concerné-e-s, communique plus fortement auprès des habitant-e-s et entreprises du 11e sur la nécessité de réduire le volume des objets encombrants et les invite à utiliser les outils de réemploi existants : la démarche Paris réemploi, les ressourceries... ;
- Que la Ville de Paris et les bailleurs sociaux, en lien étroit avec les ressourceries, en particulier celles ayant leur activité dans l'arrondissement, identifient des lieux dans les sous-sols pour aider au tri et à la valorisation des objets encombrants ;
- Que la Ville de Paris soutienne activement le développement de ressourceries éphémères organisées par les habitant-e-s et acteurs concernés, en apportant l'ingénierie nécessaire (appui logistique, gestion des gisements, mise à disposition d'agents de la Ville, des Volontaires de Paris...) et en autorisant celles-ci dans des lieux ouverts à toutes et tous (cours d'écoles, jardins publics, espace public...).

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Ecologiste du 11^e et du groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les élus du groupe Paris en Commun et du groupe Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

Considérant le vœu du Conseil de Quartier Nation – Alexandre Dumas adopté lors de sa réunion plénière du mercredi 9 février, lequel est ainsi formulé :

« Considérant que le site de traitement des encombrants sis avenue Bouvines est en activité du lundi au samedi depuis 2019 ;

Considérant que le site de traitement des encombrants a été installé sans concertation des riverains ;

Considérant que l'installation de ce site devait être temporaire selon l'engagement pris par la Mairie de Paris 11^e ;

Considérant que l'activité de ce site génère d'importantes nuisances environnementales (absence de tri...) et sonores (crissements stridents au moment de la compression...) pour l'ensemble des riverains ;

Considérant qu'en particulier l'école Bouvines est à proximité de ce site de traitement des encombrants ;

Considérant l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 introduit "une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier (...) la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation," et préconise "que la gestion des déchets se fasse sans nuire à l'environnement" ;

Considérant la gestion éco-responsable des déchets comme étant porteuse d'enjeux

> environnementaux (impact sur l'environnement et les ressources naturelles...)

> économiques/financiers (réutilisation / recyclage des déchets (tels que le bois) par des sociétés éco-responsables...)

> sociétaux (prise de conscience de la bonne gestion des déchets)

Considérant que les nuisances sonores occasionnent des effets néfastes sur la santé humaine (troubles auditifs (surdité, acouphènes...) et extra auditifs (pathologies cardiovasculaires...)) ;

Considérant que les nuisances sonores dégradent la qualité de vie des riverains (incompatibilité avec l'essor du télétravail...);

Considérant que les nuisances sonores occasionnent un apprentissage altéré pour les élèves (perte d'attention, retard dans l'apprentissage de la lecture, vocabulaire...);

Considérant que la Mairie de Paris 11^e a prévu la création d'un centre de tri en sous-sol d'un immeuble;

Considérant que dans l'attente de l'installation du centre de tri, le site de traitement des encombrants devait être mobile et installé provisoirement avenue de Bouvines » ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Le Conseil d'arrondissement adopte le vœu du conseil de quartier Nation – Alexandre Dumas :

- d'une recherche immédiate d'un emplacement approprié pour accueillir le site de traitement des encombrants de l'avenue Bouvines ;
- du déplacement du site de traitement des encombrants précité dès localisation d'un emplacement approprié ;
- de l'application de mesures pour réduire le volume sonore de ce site de traitement des encombrants (horaire d'activité, process technique/isolation sonore...);
- d'une demande sur l'état d'avancement du projet de l'aménagement d'un centre de tri dans un sous-sol / parking inutilisé (recherche de l'immeuble, déchets concernés, capacité, critères de qualité environnementale retenus, cycle du déchet prévu (arrivée-traitement-filières de réutilisation/recyclage)....

M. le Maire : « Le vœu de l'exécutif est mis aux voix : qui est pour ? Unanimité. Il est donc adopté, je vous remercie. »

Le vœu est adopté

Q11202202 – Question orale relative au réaménagement du square Georges SARRE

M. le Maire : « Dernier point pour ce Conseil décidément riche en émotions, avec une question orale de Jean-Christophe MARTIN sur le réaménagement du square Georges Sarre. C'est Florent HUBERT qui lui répondra. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Alors que le projet de réaménagement du square Georges SARRE ou Jean AICARD – selon ses dénominations – se précise, nous avons été saisis à plusieurs reprises sur les contours pris par celui-ci.

Si la dépose des grilles hautes, qui font partie de l'identité visuelle de ce square, préfigurant l'ouverture du square 24h/24 en bordure immédiate du secteur festif de la rue Oberkampf – que nous connaissons tous et qui n'aurait pas manqué de transformer ce square la nuit en annexe des bars, propice à la consommation sauvage à outrance et aux nuisances sonores – semble avoir été abandonnée au sortir de la réunion organisée par la Mairie d'arrondissement le 3 février dernier (nous nous en réjouissons), d'autres aspects de ce projet cristallisent l'inquiétude.

Ainsi, nous sommes inquiets quant au remplacement du mobilier urbain qui fait le charme historique de Paris, au profit de nouveaux équipements qui font souvent offense à l'esthétique.

De même, les risques encourus par les arbres du square, d'un âge quand même assez vénérable qui leur permet d'être bien imposants et d'apporter une très belle ombre l'été sur ce square, nous interpellent.

En conséquence, les élus du groupe Changer Paris souhaiteraient obtenir plusieurs éclaircissements et garanties de la part de l'exécutif du 11^e arrondissement :

- Quelles garanties l'exécutif peut-il nous fournir quant au maintien effectif des grilles hautes du square Georges Sarre et leurs fermetures aux horaires actuels ? Je parle de garanties.
- Quelles garanties l'exécutif peut-il nous fournir quant à la protection des arbres et de la végétation, en vue de leur survie à l'issue du chantier ? Je sais que nous avons adopté le Plan Arbre dont j'ai parlé à un Conseil précédent, qui prévoit explicitement ce genre de dispositif. À nouveau, je parle de garanties.
- L'exécutif entend-il amender son projet afin de conserver et de valoriser le mobilier urbain historique de Paris, en évitant le remplacement par du banc type palette qui ne fait qu'enlaidir l'espace public ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire et merci M. MARTIN pour votre question qui me permet d'aborder ici cette opération, sinon elle ne serait pas débattue en Conseil d'arrondissement.

Ça me permet de rappeler que c'est une belle opération de réaménagement issue du Budget Participatif, qui était portée par de très nombreux acteurs du quartier puisqu'il y avait le conseil citoyen, le conseil de quartier, le centre d'animation Victor Gelez, la Fondation Jeunesse Feu Vert, le Bouquin qui Bulle, les Ateliers du Chaudron et la Petite Rockette, etc.

On a un beau projet de réaménagement pour ce jardin, ex-Jean Aicard et maintenant Georges Sarre, pour l'embellir. Je rappelle rapidement les objectifs de cette opération :

- sécuriser les jeux ballons, puisque jusqu'à maintenant, les enfants jouent notamment sur la chaussée, sur les placettes entre les jardins,
- créer un beau salon de verdure au centre pour permettre aux gens de se reposer,
- favoriser les circulations au sein du square parce qu'aujourd'hui, certains de ces tronçons sont encore fermés quasiment 24H/24,
- moderniser l'aire de jeu des enfants, très utilisée par les nounous, les parents du quartier et aussi par certaines écoles qui font sortir leurs enfants parce qu'elles n'ont pas de cours de récréation.

La concertation – et je vous remercie de l'avoir indiqué – se passe bien. Les acteurs impliqués, les habitants et les riverains sont contents. On a eu de nombreux échanges et on a enrichi ensemble le projet qu'on co-construit et qui doit encore donner lieu à un atelier de travail.

Je vais répondre plus précisément à vos questions successives, d'abord sur les horaires et sur les grilles. Sur les horaires, je voulais simplement vous rappeler que les horaires d'ouverture et de fermeture des jardins sont réglementés à Paris. On va donc continuer à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du jardin tel que ça a été indiqué. Ils ne changeront pas.

Sur les grilles, vous faites écho à une réflexion qu'on mène. Nous défendons l'idée d'une ville ouverte et donc de jardin ouvert aussi. On pense qu'on aura besoin d'utiliser davantage nos jardins, notamment face au réchauffement climatique qui touchera Paris. Mais on est

pragmatique, cette question de l'ouverture 24H/24 des jardins doit se faire sur la base d'une analyse bénéfiques/risques, coût/avantage. Vu le quartier, ça ne semblait pas opportun donc nous n'avons jamais retenu cette option. Nous l'avons étudiée et nous l'avons écartée.

Cette décision de maintenir les grilles sur les trois tronçons a été indiquée en réunion avec les riverains. Elle a été indiquée en réunion avec les porteurs de projet. Elle a été indiquée en réunion publique avec l'ensemble des acteurs et des habitants concernés. Vous voulez des garanties ? La seule garantie que vous aurez est celle que vous voudrez bien accorder à la parole publique que j'ai donnée aux engagements que j'ai pris au nom de notre exécutif, dans l'ensemble de ces cénacles publiquement. On ne va pas signer une caution d'assurance sur les engagements publics qu'on a pris pour aménager cet espace.

De la même manière, sur les arbres, excusez-moi mais les bras m'en tombent un petit peu. On ne peut pas passer notre temps à essayer de sauvegarder notre patrimoine arboricole et devoir donner des garanties sur le moment où on veut végétaliser et planter de nouveaux arbres dans un jardin, sur le fait qu'on ne va pas en abattre, sérieusement. Non, la seule garantie que vous aurez c'est celle-ci : nous n'abattrons pas d'arbres dans ce jardin.

Sur le mobilier urbain, c'est un vrai débat qu'on peut avoir entre nous et qu'on a d'ailleurs dans d'autres cénacles. Dans ce jardin, dans le square et dans les petites placettes qui sont entre les tronçons, oui, nous réfléchissons à la question des assises parce que nous avons besoin de développer les assises dans Paris, notamment pour offrir du repos aux personnes âgées quand elles se déplacent, et parce que nous serons évidemment aussi confrontés à la révolution de la longévité dans notre arrondissement. Nous voulons offrir cette halte, mais nous voulons limiter les mésusages et les nuisances qu'on connaît aussi quand on installe des bancs. Pour l'instant, l'hypothèse est d'implanter des chaises sur ces placettes et de maintenir le mobilier existant dans les tronçons fermés du square.

Oui, on peut avoir un débat esthétique sur les assises. Notre conviction est qu'on peut faire du beau sans forcément devoir reproduire à l'identique ce qui a été dessiné il y a 160 ans. C'est possible, on peut faire du beau sans être totalement conservateur, on peut faire du beau à Paris en préservant notre patrimoine et en imaginant quand même qu'on crée aujourd'hui le patrimoine de demain aussi.

Donc pour répondre à l'ensemble de vos questions, on mènera une concertation et on continuera la concertation sur les assises et sur l'esthétique du mobilier urbain à Paris. Merci. »

M. le Maire : « Merci cher Florent. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? C'est une faculté à l'issue des questions. Non, merci beaucoup. Voici donc qui clôt ce Conseil d'arrondissement.

Je me permets de retenir encore une seconde de votre temps pour, en tant qu' élu, vous rappeler la nécessité de concourir à l'organisation et à la tenue des bureaux de vote. Nous avons quatre scrutins d'ici la fin du mois du juin. Nous aurons, je pense, pas trop de difficultés pour organiser les premiers tours, vu le nombre de candidatures. Mais comme vous le savez, les seconds tours sont difficiles à organiser, les militants étant parfois découragés ou déçus par les scores de leur candidat.

Je vous rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus sont présidents de bureau de vote. C'est inscrit dans le CGCT, c'est donc une de nos responsabilités que nous prenons quand nous nous présentons à une élection pour être élu. C'est pourquoi je me

permets un petit peu d'insister pour que chacun puisse, à la mesure de ses moyens évidemment, concourir à la bonne tenue de ces bureaux de vote. Merci à tous, bonne fin de soirée et à très bientôt. »

À 21h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.